

# Plie

DE L'AGGLOMÉRATION  
NIORTAISE



## Rapport 2022

Ce document constitue un livrable relatif au dossier « Ingénierie de parcours animation coordination des référents de parcours du PLIE » déposés auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres, dans le cadre du FSE, au titre de l'année 2022 et un bilan d'activités transmis aux services de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Avec le soutien de :

**niort agglo**  
Agglomération du Niortais



Cofinancé par  
l'Union européenne



Cadre stratégique majeur pour les six années à venir, le Protocole PLIE 2022-2028, signé en 2022 par la Communauté d'agglomération du Niortais, le Département des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, est le fruit du processus partenarial et participatif engagé dès septembre 2021. La Journée du PLIE, à laquelle plus de 70 partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation ont contribué, a été l'occasion de partager le chemin parcouru en faveur des publics éloignés de l'emploi, et également d'identifier les efforts à poursuivre, les outils à développer et les actions à mettre en place pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.

Riches de ces propositions, les quatre institutions partenaires ont étroitement travaillé tout au long de l'année à faire converger leurs cadres stratégiques et à conjuguer leurs efforts, afin que les dispositifs de droit commun répondent toujours mieux aux besoins des publics et à la levée des freins à l'insertion professionnelle.

Je suis fière de la portée de ce travail collaboratif, et de la perspective qu'il engage pour les six années à venir au travers la mise en œuvre des 24 fiches actions qui composent le Protocole PLIE et couvrent les enjeux de mobilité, de maîtrise de la langue, de modes de garde, d'accès à la formation ou encore d'inclusion numérique.

Le défi est de taille : nous pouvons nous réjouir de la bonne santé économique de notre territoire avec un taux de chômage parmi les plus bas de Nouvelle-Aquitaine (4,8% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022). Néanmoins, dans ce contexte, il nous faut redoubler de vigilance pour les publics qui cumulent les difficultés et n'accèdent pas au marché du travail, que ce soit en milieu urbain comme dans les communes rurales qui composent notre territoire.

L'évolution des caractéristiques des publics accompagnés nécessite une adaptation des modalités d'accompagnement, mais également le développement de nouveaux partenariats pour garantir les continuités de parcours.

C'est ensemble que nous pourrons réussir.

Marie-Christelle BOUCHERY  
Déléguée du Président

En charge du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
du Guichet Unique Clauses d'Insertion et du Contrat Local de Santé



# SOMMAIRE

<b>1. SITUATION DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO</b>	<b>6</b>
<b>2. VOLET « COORDINATION DES PARCOURS PLIE »</b>	<b>6</b>
2.1. <i>Modalités d'accompagnement et de suivi des parcours PLIE</i>	8
2.2. <i>Bilan quantitatif des accompagnements PLIE sur l'année 2022</i>	10
2.3. <i>Les ateliers collectifs du PLIE</i>	14
2.4. <i>La coordination des référents de parcours</i>	14
2.5. <i>Développement de nouveaux partenariats</i>	16
<b>3. VOLET « INGENIERIE TERRITORIALE »</b>	<b>18</b>
3.1. <i>Objectifs stratégiques du Protocole PLIE 2022-2028</i>	18
3.2. <i>Focus sur 6 fiches actions du PLIE</i>	18
<b>4. GOUVERNANCE DU PLIE</b>	<b>30</b>
4.1. <i>Le Comité de pilotage</i>	30
4.2. <i>Les instances opérationnelles de coordination</i>	30
4.3. <i>La coordination des accompagnements du PLIE</i>	32
<b>5. ANNEXE : ETAT D'AVANCEMENT DES FICHES ACTIONS</b>	<b>33</b>

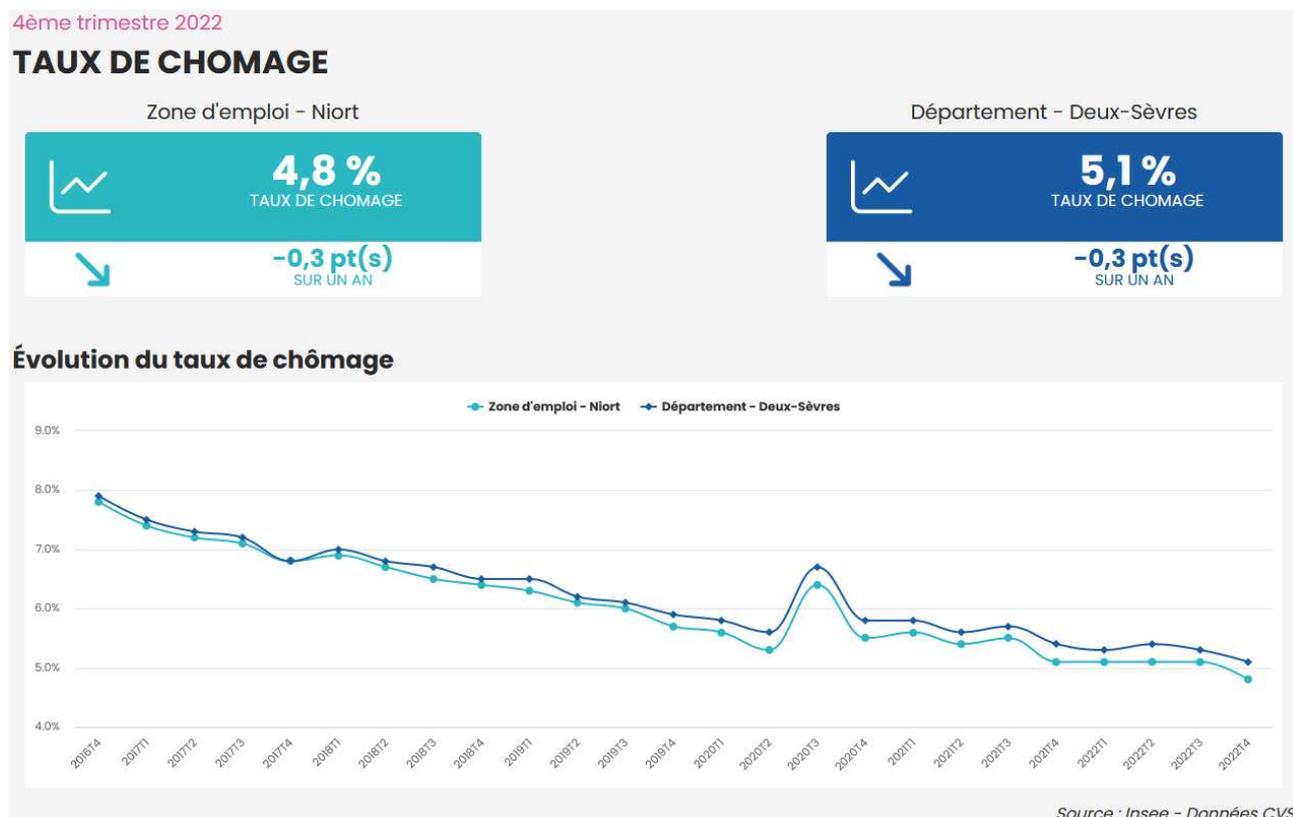
## 1. SITUATION DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE NIORT AGGLO

Données issues de l'Observatoire de l'emploi Nouvelle-Aquitaine

### 1.1. Taux de chômage sur le bassin d'emploi de Niort

Avec un taux de chômage de 4,8% au dernier trimestre 2022, le bassin d'emploi de Niort se distingue parmi les territoires ayant un taux de chômage les plus faibles de Nouvelle-Aquitaine.

10 039 demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) sont enregistrés en décembre 2022, soit une baisse de 8,8% sur un an.

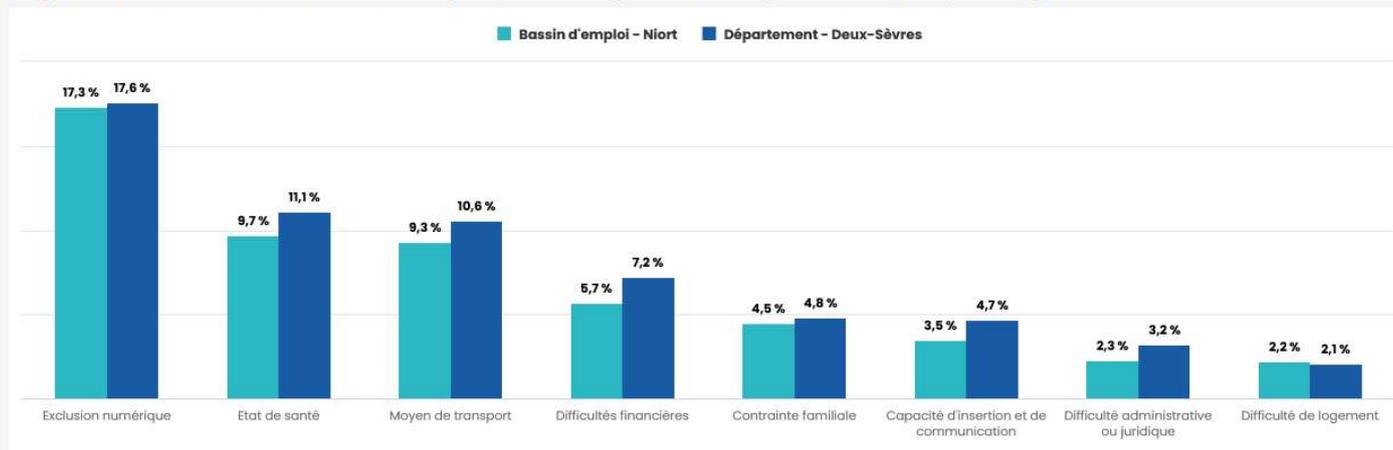


### 1.2. Principaux freins périphériques à l'emploi

Parmi les freins majeurs pouvant empêcher l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi se trouvent l'exclusion numérique. Le manque de maîtrise et d'accès aux outils informatiques, qui parfois peut être couplé à des difficultés de lecture et de compréhension du français, est un enjeu majeur à l'heure où toutes les démarches administratives se font en ligne.

Par ailleurs, la dégradation de l'état de santé et le manque de mobilité constituent également d'importants obstacles à lever pour faciliter l'accès à l'emploi comme à la formation.

## Proportion de demandeurs d'emploi en catégories ABC par frein périphérique



Un demandeur d'emploi peut présenter plusieurs freins. Pour plus d'information sur les freins périphériques, veuillez consulter la rubrique [Définition](#)

### 1.3. Secteurs en recrutement

Sur l'année 2022, hors intérim, 66 872 recrutements ont été réalisés, soit une progression de 4,3% sur un an. Parmi les principaux secteurs recrutement, se trouve celui du sanitaire et du social, comprenant également les métiers des services à la personne. Bien que de nombreux recrutements aient été réalisés, ce secteur reste particulièrement en tension sur le territoire.

### Les principaux secteurs recruteurs

Secteur (Naf 21)	Bassin d'emploi - Niort		Département - Deux-Sèvres	
	Nombre	Part	Rang	Rang
Santé humaine et action sociale	18 969	28,4 %	1	1
Arts, spectacles et activités récréatives	8 822	13,2 %	2	4
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 124	9,2 %	3	3
Administration publique	6 000	9,0 %	4	7
Hébergement et restauration	5 223	7,8 %	5	6

Source : Urssaf/MSA - Données brutes

### 1.4. Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

La situation de quasi plein emploi sur le département des Deux-Sèvres (5,1% de chômage au dernier trimestre 2022) se traduit par un taux de bénéficiaires du RSA (BRSA) le plus faible de Nouvelle-Aquitaine, et parmi les plus faibles à l'échelle nationale.

Par ailleurs, il est observé à l'échelle départementale :

- une conjoncture économique qui profite aux jeunes, mais moins à la population plus âgée (+2 points de BRSA âgées de plus de 55 ans par rapport à 2021)
- 72% des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans, témoignant des grandes difficultés parmi lesquelles la mobilité, les modes de garde et la santé.

## 2. VOLET « COORDINATION DES PARCOURS PLIE »

### 2.1. Modalités d'accompagnement et de suivi des parcours PLIE

---

- *Objectifs et couverture territoriale des accompagnements*

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) vise à accompagner de manière renforcée et individualisée toute personne en difficultés d'insertion professionnelle résidant sur le territoire de Niort Agglo. L'accompagnement est réalisé par un « référent de parcours PLIE » qui prend en compte la situation globale de la personne (expériences, souhaits métiers, freins à l'emploi, ...) et adapte l'accompagnement à ses besoins et capacités dans le cadre d'un parcours co-construit vers l'emploi et la formation.

L'accompagnement, d'une durée maximale de 24 mois (mesure de 6 mois renouvelable 4 fois), se fait sur prescription d'un partenaire de l'emploi, de la formation ou de l'insertion, après validation par Pôle emploi et par le Bureau Insertion du Département si la personne est bénéficiaire du RSA. L'entrée dans le PLIE est effective à la signature du Contrat d'Engagement Réciproque (CER), reprenant les objectifs du parcours à atteindre. Des rendez-vous sont alors organisés tous les 15 jours les trois premiers mois, et peuvent par la suite s'espacer à un rendez-vous par mois en fonction des besoins de la personne, jusqu'à sa sortie du PLIE.

Cinq structures assurent l'accompagnement socio-professionnel des personnes dans le PLIE. Leurs capacités d'accueil sont les suivantes :

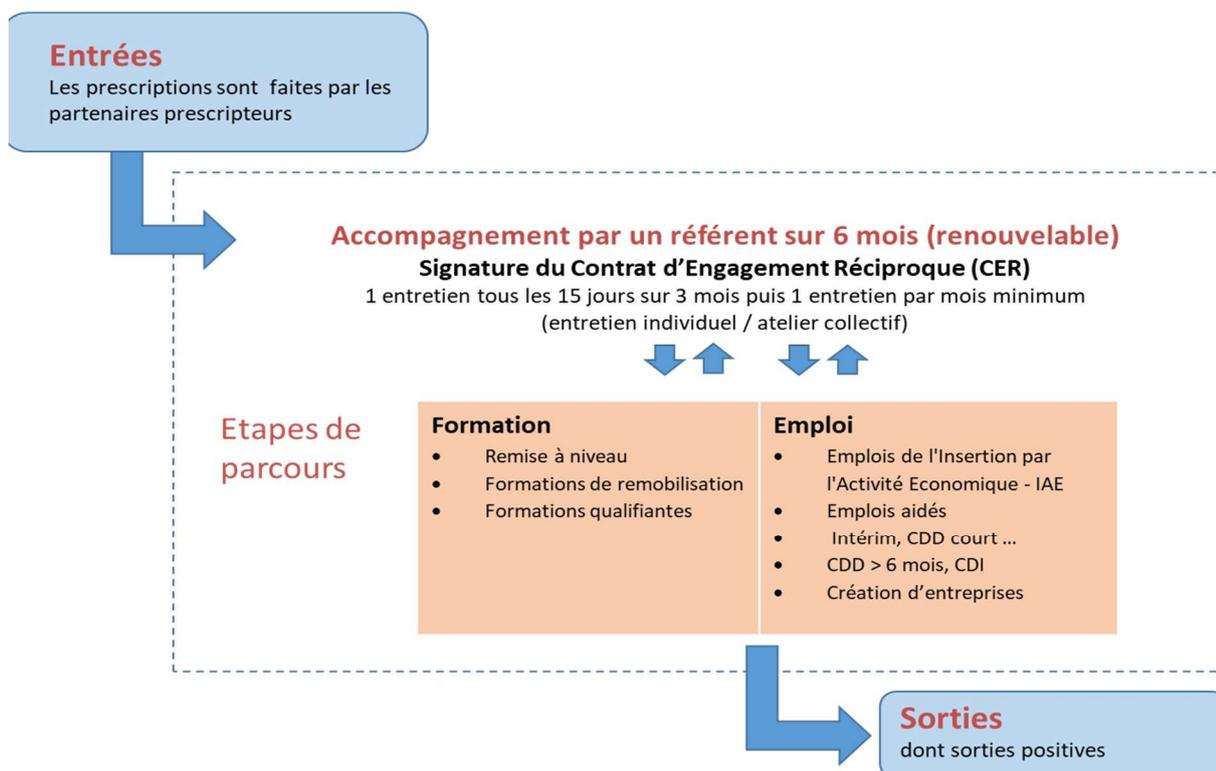
<b>Structures porteuses d'une référence de parcours</b>	<b>Moyens humains conventionnés</b>	<b>Capacité d'accueil annuel (en flux)</b>	<b>Lieu d'accueil</b>
AIN	1 ETP	Entre 70 et 90 personnes	Niort (Clou Bouchet)
ASFODEP	0,5 ETP	Entre 35 et 45 personnes	Niort (Clou Bouchet)
MIPE	2 ETP	Entre 140 et 180 personnes	Niort (Clou Bouchet)
CSC du Marais	0,5 ETP	Entre 35 et 45 personnes	Coulon et Niort (Tour Chabot-Gavacherie)
CSC du Pays Mauzéen	0,5 ETP	Entre 35 et 45 personnes	Mauzé sur le Mignon

Une fois la prescription validée, les personnes sont orientées vers l'une des cinq structures, au plus près de leur domicile.

- *Etapas de parcours*

Au regard des éléments du diagnostic socio-professionnel, des objectifs de l'accompagnement et des priorités que se donne le participant, le référent accompagne à la structuration du parcours, en définissant des étapes (emploi, formation, levée des freins à l'emploi) et une chronologie de réalisation.

Pour ce faire, le référent mobilise sa connaissance du tissu économique local, de l'offre de formation disponible et des outils et ressources développés sur le territoire pour lever les freins (mobilité, modes de garde, maîtrise de la langue et des savoirs de base, numérique, santé mentale, ...). D'autres outils tels que la définition des intérêts professionnels ou encore les ateliers collectifs peuvent également être sollicités en fonction des besoins de la personne.



- *Sorties du PLIE*

Les différentes typologies de sorties du PLIE sont définies dans le Protocole 2022-2028 :

- Les **sorties positives**, parmi lesquelles se trouvent les CDI, les CDD de plus de 6 mois, contrats aidés de plus d'un an, les créations d'entreprise, les formations qualifiantes, les CDDI supérieurs à 1 an ou encore les missions intérimaires de plus de 6 mois sans interruption,
- Les **sorties dynamiques**, rassemblant toutes les sorties sur emploi ou formation ne relevant pas des sorties positives,
- Les **sorties ayant levé tout ou partie des freins à l'emploi**, regroupant les sorties ne débouchant pas sur de l'emploi ou de la formation, mais actant une levée partielle ou total des freins à l'emploi,
- Les **sorties autres**, comprenant notamment les abandons de parcours, les déménagements ou encore les réorientations.

Toutes les sorties font l'objet d'une validation en cellule de suivi. Les sorties positives requièrent quant à elles la transmission des contrats de travail ou extrait de KBIS.

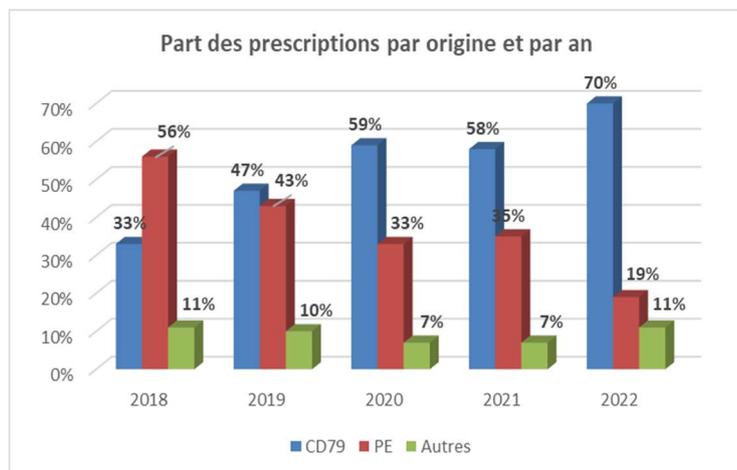
- *Cellule de suivi PLIE*

Animée par la coordinatrice du PLIE et composée de représentants de la CAN, du Conseil départemental, de Pôle Emploi, du CCAS, des SIAE et des référentes de parcours et d'étapes, la cellule de suivi PLIE est organisée une fois par mois. Elle représente l'instance collégiale de validation des entrées, sorties, renouvellements de mesures et veilles d'accompagnement. Elle permet de coordonner et d'assurer le suivi des parcours, de porter un regard croisé sur des difficultés rencontrées, de discuter des solutions à envisager et d'échanger de l'information sur l'actualité des structures partenaires, sur l'environnement socio-économique et sur les actions de formation et de recrutement (prévisibles ou en cours).

Les compte-rendus des cellules de suivi sont transmis aux prescripteurs, afin qu'ils puissent disposer d'une vue globale sur le parcours des personnes, et apporter le cas échéant des informations complémentaires.



- *Les prescriptions et leur évolution*



199 personnes ont été prescrites sur l'année 2022, soit une baisse de 16% par rapport à 2021 (236 prescriptions). La baisse du volume de prescriptions, venant notamment de Pôle emploi (38 prescriptions en 2022), est perceptible depuis septembre 2019 et marquée depuis 2020 (-68% entre 2019 et 2022), alors que les prescriptions issues du Département s'élèvent en moyenne à 134 prescriptions et restent stables sur ces 4 dernières années. De même, on constate une stabilité des prescriptions en provenance des structures de l'IAE.

- *Les entrées dans le PLIE*

113 personnes sont entrées dans le PLIE en 2022, soit 57% des prescriptions. Le taux d'intégration des personnes dans le PLIE est comparable à celui de 2020.

	2019	2020	2021	2022
NB entrées	196	133	161	113
Taux d'intégration PLIE	72%	58%	68%	57%

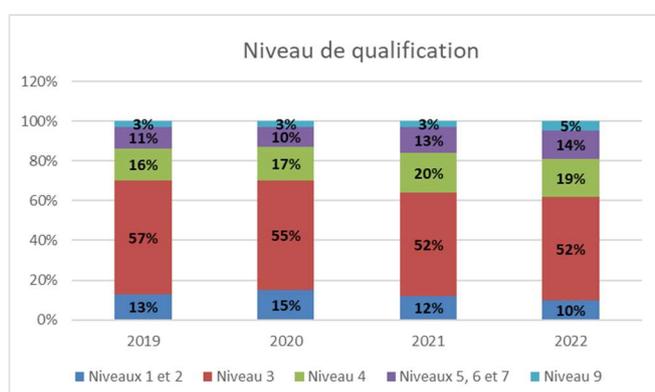
- *Les profils des participants du PLIE*

Le PLIE a accompagné en 2022 autant d'hommes que de femmes.

Femmes	145	50%
Hommes	147	50%

Part des bénéficiaires du RSA dans le PLIE			
2019	2020	2021	2022
262	239	253	217
64%	69%	73%	74%

La part des bénéficiaires du RSA dans les accompagnements du PLIE est de 74%. Cette part est en constante progression depuis 2019. Cette évolution tient en partie au fait que le Département est le premier prescripteur du PLIE (70% des prescriptions sont orientées par le Bureau Insertion en 2022).



Le PLIE s'adresse à des personnes peu qualifiées. Les 2/3 ont un niveau 3 ou infra.

En 2022, les personnes disposant d'un diplôme étranger sans équivalence en France sont davantage représentées.

65% des participants du PLIE sont âgés entre 26 et 44 ans. La part des personnes âgées de plus de 55 ans reste stable (14%).

	2019	2020	2021	2022
-26 ans	1%	1%	1%	1%
26 à 44 ans	60%	62%	63%	65%
45 à 54 ans	27%	22%	21%	21%
55 ans et plus	12%	15%	15%	14%

- *Les étapes de parcours*

### Les étapes « emploi »

En 2022, **279 étapes « emploi »** ont été réalisées en totalité ou partiellement sur l'année pour **174 personnes**, contre 320 étapes « emploi » en 2021 pour 211 personnes. A noter : une personne peut avoir eu plusieurs étapes d'emploi dans son parcours.

<b>Des emplois de parcours</b>			
Emplois en SIAE ou contrat de courte durée		Emplois validés ou à valider* en emplois de sortie positive	
CDD < 6 mois	<b>48</b>	CAE >ou= 1 an	<b>1</b>
CDI < à 17h30	<b>4</b>	CDD >ou= 6 mois temps partiel	<b>5</b>
Chèque emploi service	<b>3</b>	CDD >ou= 6 mois temps plein	<b>18</b>
Mission clauses d'insertion	<b>4</b>	CDDI >ou= 1 an	<b>16</b>
Mission en AI	<b>66</b>	CDI temps partiel	<b>11</b>
Mission intérim	<b>57</b>	CDI temps plein	<b>26</b>
CDDI < 1 an	<b>15</b>	CDIE >ou= 1 an	-
		Contrat de professionnalisation	-
		Création d'entreprise	<b>3</b>
		Mission intérim >ou= 6 mois sans interruption	<b>2</b>
		Mission clauses >ou= 600h sur les 6 derniers mois	-
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82</b>

\*Ces parcours d'emplois, commencés sur l'année 2022, seront validés en « sorties positives » si les personnes terminent cette étape.

### Les étapes « formation »

Les référents de parcours PLIE accompagnent les personnes dans la définition de leur projet professionnel, et leur positionnement sur l'emploi et/ou la formation. En fonction du projet de la personne, le référent mobilise en premier lieu l'offre de formation relevant du droit commun, à savoir les formations recensées dans le Programme Régional de Formation de Nouvelle-Aquitaine. Le référent peut également être amené à mobiliser des formations dispensées par des organismes privés ou consulaires.

Les prescriptions sur les sessions de formation se font majoritairement directement par le référent de parcours PLIE. Il se peut néanmoins que certaines prescriptions soient réalisées par le ou la conseillère Pôle emploi (notamment lorsque Pôle emploi est sollicité pour le financement de la formation) ou l'AGEFIPH, ou encore parfois de la propre initiative des personnes.

**En 2022, 49 étapes de parcours « formation » (entrées, en cours ou sorties) ont été réalisées par 42 personnes en parcours PLIE, dans les domaines suivants :**

Administration / comptabilité	0
Bâtiment / VRD	5
Commerce / vente	7
Entretien/propreté	1
Industrie	1
Mécanique	0
Informatique	4
Restauration	0
Sécurité	0
Social / animation	9
Transport	2
Remise à niveau	19
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>

### Les étapes « levée des freins à l'emploi »

Partie intégrante du parcours, les étapes « levée des freins à l'emploi » sont réalisées via la mobilisation par les référents de parcours des outils et ressources développés pour les personnes en insertion professionnelle. Ces outils, relevant du droit commun, de la mise en place d'expérimentations ou des crédits spécifiques accordés, couvrent l'ensemble des principaux freins rencontrés par les personnes éloignées de l'emploi.

En 2022, **133 étapes « levée des freins à l'emploi »** ont été mobilisées pour **118 personnes**, dans les domaines suivants :

- Définition du projet professionnel (16 étapes mobilisées) : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), inventaire des intérêts professionnels, bilan de compétences.
- Ateliers collectifs PLIE (20 étapes mobilisées) : estime de soi, reprendre confiance en soi pour réussir un entretien d'embauche
- Accompagnement social / santé (35 étapes mobilisées) : écoute psychologique, dossier Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), Parcours emploi-santé, Atout pour la forme
- Accompagnement à l'emploi (45 étapes mobilisées) : Action Emploi-Entreprise 79 (AEE79), participation aux infos co / job dating / forum, bénévolat, Activ'projet, simulation d'entretien d'embauche
- Accompagnement à la mobilité (15 étapes mobilisées) : mobilisation des différents services de la plateforme mobilité d'Ateliers Méca Deux-Sèvres (conseil en mobilité, location, auto-école solidaire)

- *Les sorties positives*

**62 sorties positives** ont été enregistrées en 2022. Parmi ces sorties, 50 en emploi (dont 6 en SIAE) et 12 en formation qualifiante.

	2018	2019	2020	2021	2022
CDI	4	14	6	13	23
CDD et intérim + de 6 mois	17	23	14	24	19
Missions clause > 600 heures	-	-	2	-	-
Contrats de professionnalisation	3	1	-	1	-
CDDI	16	10	9	19	6
Contrat aidé (hors chantier)	3	3 <i>dont 2 CDIE</i>	2 <i>dont 2 CDIE</i>	2	1
Formations qualifiantes	20	16	23	19	12
Création entreprise	1	1	3	-	1
<b>Total des sorties positives</b>	<b>64</b>	<b>68</b>	<b>59</b>	<b>78</b>	<b>62</b>

### 2.3. Les ateliers collectifs du PLIE

Formées sur les compétences psychosociales et l'organisation / animation de temps d'accompagnement collectif, les référentes de parcours proposent depuis 2021 des ateliers collectifs du PLIE aux participants qu'elles accompagnent. Identifié comme un véritable frein à l'insertion professionnelle, le manque d'estime de soi fait depuis l'objet d'ateliers collectifs réguliers, visant à aider les personnes à retrouver confiance, à mobiliser leurs ressources et leurs capacités d'agir, mais également à restaurer l'image qu'elles portent sur elles, sur les autres et celle qu'elle renvoie aux autres.

Animés en binômes de référentes de parcours, les ateliers collectifs « estime de soi » font l'objet de 3 séances minimum, parmi lesquelles :

- Une séance dédiée aux compétences psychosociales, par le biais de jeux, de mises en situation et d'échanges visant à prendre conscience de son potentiel et à porter un regard positif sur soi
- Une séance en présence de la socio-esthéticienne du service Entr'aide du CSC du Centre-Ville, pour obtenir des conseils et prendre soin de soi
- Une séance de bilan, pour capitaliser les apports des séances précédentes et les intégrer dans la suite de l'accompagnement

Par ailleurs, les référentes de parcours ont souhaité en 2022 mettre en place de nouveaux ateliers collectifs sur la thématique « Prendre confiance en soi pour se présenter en entreprise », davantage axés sur la mise en situation professionnelle (simulations d'entretiens d'embauche).

**En 2022, 13 personnes ont participé aux ateliers collectifs.**

### 2.4. La coordination des référents de parcours

- *Les missions de la coordination*

Dans le cadre d'un management fonctionnel, la coordinatrice s'implique au quotidien auprès des référents de parcours mais aussi à travers les réunions mensuelles. Elle assure l'orientation des prescriptions reçues, vérifie l'éligibilité des participants, veille à la bonne répartition de la charge de travail entre les 5 structures opératrices du PLIE et relaie les informations des partenaires de l'emploi. Elle assure également l'organisation mensuelle de cellules de suivi et participe aux instances de suivi des SIAE, afin de contribuer aux parcours des personnes et faire le lien entre le PLIE et les partenaires de l'emploi et de l'insertion.

Au quotidien, elle s'assure du bon déroulement des accompagnements PLIE avec les référents de parcours et les partenaires, et de la cohérence du dispositif avec les autres dispositifs existants. Elle veille également à la bonne utilisation du logiciel de parcours VIESION, qui permet de saisir la réalité des accompagnements et les étapes qui s'inscrivent dans une dynamique d'insertion professionnelle.

L'organisation, la préparation et l'animation des réunions d'équipe permettent d'aborder des thématiques, de recenser les besoins des publics, d'informer sur l'environnement de l'insertion professionnelle et l'actualité des partenaires, de favoriser des échanges sur les pratiques, de développer de nouveaux outils ou encore d'harmoniser les méthodes d'accompagnement.

Les rencontres organisées dans le cadre des réunions d'équipe

**Les réunions d'équipe de référents de parcours, organisées et animées chaque mois par la coordinatrice, visent à faciliter l'interconnaissance avec les partenaires du territoire, partager des informations sur les cadres stratégiques ou les expérimentations en cours, et co-construire des outils et modalités de travail au bénéfice des personnes et de leur parcours vers l'emploi ou la formation.**

**Plusieurs interventions ont été organisées en 2022 :**

- **Rencontre et échanges avec l'AFPA pour mettre en place le partenariat avec le PLIE dans le cadre de la continuité de parcours des stagiaires de la formation professionnelle**
- **Intervention du Guichet d'accueil et d'accompagnement des Réclamations en Santé de l'UDAF, pour les personnes rencontrant de difficultés pour se soigner**
- **Intervention de l'ESAT Tremplin-Messidor pour les personnes disposant d'une reconnaissance de travailleur handicapé dans le champ de la santé mentale**
- **Intervention des conseillers emploi du dispositif Action Emploi-Entreprises 79 (AEE79) pour refaire le point sur leurs missions et les modalités partenariales avec le PLIE**
- **Visite du chantier d'insertion de L'Escale La Colline**
- **Présentation des Tests Motiva+ (ASFODEP), outil à la disposition des référentes de parcours pour les personnes n'ayant pas de projet professionnel défini**

Par ailleurs, les réunions d'équipe ont également permis de partager des bilans à mi-parcours des expérimentations sur les modes de garde et l'écoute psychologique, des retours sur les ateliers collectifs PLIE ou encore des informations sur l'activité du PLIE et du réseau régionale ALIENA.

- *La formation et l'analyse des pratiques professionnelles*

### **Formation MAPPI®**

En vue d'harmoniser les pratiques d'accompagnement et se donner une méthode commune, les référentes de parcours PLIE ont suivi durant 3 jours du 16 au 18 mars 2022 la formation « Méthode d'Accompagnement et de Pilotage des Parcours d'Insertion » (MAPPI).

Développée par le cabinet B2C, cette méthode permet de structurer le travail d'accompagnement autour du parcours d'insertion sociale et professionnelle de la personne, qui devient véritablement actrice des objectifs, des priorités et des étapes à conduire pour réussir son insertion professionnelle.

Cette formation a permis de passer d'une logique d'accompagnement de la personne à une logique d'accompagnement de parcours, avec l'utilisation d'outils tels que le diagnostic partagé, la priorisation des objectifs et la projection des étapes de parcours sur une frise.

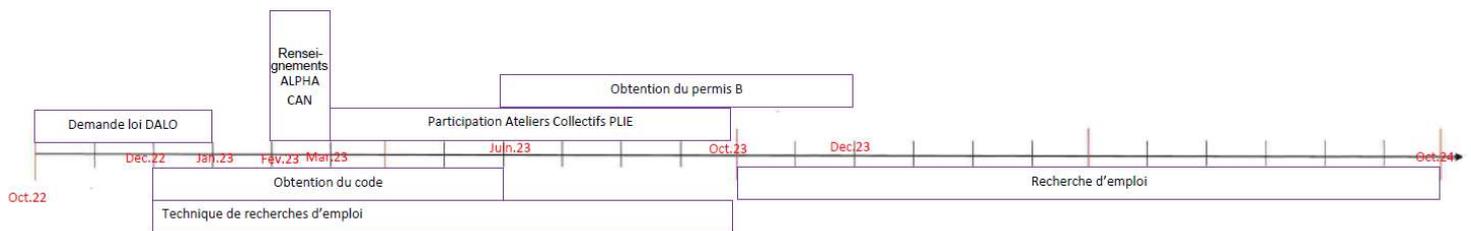
Tournée sur la notion de pilotage et de co-construction des parcours d'insertion avec les participants, elle répond aux orientations prises dans le cadre du Protocole PLIE 2022-2028.

Durant les trois jours de formation, les référentes de parcours ont pu aborder l'ensemble des éléments structurants d'un accompagnement socio-professionnel, à savoir :

- Mener des entretiens en posture de médiation
- Se positionner comme pilote du parcours de retour à l'emploi
- Concevoir un diagnostic
- Co-élaborer des parcours d'insertion avec les personnes accompagnées
- Organiser et mettre en œuvre un parcours réaliste et réalisable
- Susciter et maintenir l'adhésion du public accompagné
- Collaborer avec des partenaires autour de la mise en œuvre d'un parcours

**L'intégration de ces nouvelles pratiques professionnelles s'est faite progressivement sur l'année 2022, avec des points réguliers en réunions d'équipe pour partager les ressentis, les résultats et l'intérêt d'une approche par pilotage de parcours. Les dialogues de gestion PLIE ont également été l'occasion de revenir sur la formation et sa traduction concrète dans les modalités d'accompagnement.**

Ex : projection des étapes de parcours de Mme K., après la réalisation d'un diagnostic partagé et la priorisation des objectifs au regard des freins identifiés.



## **Harmonisation des pratiques de saisie sur le logiciel métier Viesion**

Le logiciel VIESION constitue le logiciel métier des référents de parcours et de la coordination du PLIE. Il permet d'enregistrer et de suivre l'ensemble des accompagnements des personnes qui entrent dans le dispositif. Egalement accessibles au Conseil Départemental en tant que co-financeur, les informations saisies sur le logiciel font également l'objet d'un traitement régulier par la coordination du PLIE dans le suivi et des bilans annuels du dispositif. De nouveaux contenus (intitulés de formation, motifs de sortie ou de veille,...) sont également apportés régulièrement.

Afin de mieux rendre compte de la qualité des accompagnements réalisés par les référentes de parcours, plusieurs réunions ont été consacrées en 2022 à l'harmonisation des pratiques de saisie sur le logiciel. Ainsi, une trame de bilan a été définie, ciblant les informations à renseigner obligatoirement pour générer un document complet. De même, une harmonisation sur la saisie des étapes et des orientations a été réalisée, afin que le bilan de fin d'année puisse refléter l'entièreté du travail d'accompagnement des référentes de parcours PLIE.

## **Temps d'analyse de pratiques professionnelles**

Conventionnés dans le cadre de la prestation relative à l'écoute psychologique des participants du PLIE, **4 temps d'analyse de pratiques professionnelles des référentes de parcours PLIE** ont été organisés en 2022 (1 par trimestre). Animés par la psychologue du travail, ces temps visent à aborder des situations problématiques, à les partager et les analyser afin de prendre le recul nécessaire sur une posture professionnelle adaptée.

### 2.5. Développement de nouveaux partenariats

Au regard de la baisse des prescriptions observées depuis 2020, le PLIE cherche à développer de nouveaux partenariats auprès des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le but de renforcer les continuités de parcours. Deux partenariats ont ainsi été mis en place en 2022 :

- *Partenariat avec l'AFPA*

En 2021, il a été constaté à plusieurs reprises que des personnes sortant de formation étaient orientées, plusieurs mois après, vers le PLIE compte tenu de leur besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour accéder à l'emploi. Dans ce cadre, un rapprochement entre le PLIE et l'AFPA a été opéré en fin d'année 2021, en vue de renforcer la continuité des parcours pour les stagiaires sortant de formation.

Le partenariat établi à compter de mars 2022 comporte :

- L'intégration d'une brève présentation du PLIE dans le diaporama d'accueil des stagiaires (chaque lundi)

- Une mention spécifique à l'AFPA lors du positionnement sur formation de personnes accompagnées par le PLIE, afin que le relais soit assuré en fin de formation
- La tenue d'une permanence par mois à l'AFPA par une référente de parcours PLIE, pour recevoir les stagiaires et envisager la continuité de parcours

**Sur les 10 permanences réalisées en 2022, 14 personnes ont été rencontrées.**

- *Convention avec la Mission Locale*

La Mission Locale du Sud Deux-Sèvres assure une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Cette structure associative assure une observation en dynamique de ce public et accueille chaque année sur le territoire de la CAN, plus de 1 700 jeunes dont près de la moitié a quitté le système de formation initiale, sans diplôme ou qualification professionnelle.

A travers les différentes actions conduites, l'enjeu est d'aider les jeunes accueillis à intégrer une formation et de faciliter, in fine, leur parcours d'insertion sociale et leur accès à un emploi durable. Dans cet objectif, une nouvelle convention pluriannuelle 2022-2025 a été signée entre la CAN et la Mission Locale, afin de poursuivre et développer des axes de travail co-construits, dont celui de favoriser des « parcours sans couture » en facilitant l'accès au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour les jeunes à l'approche de leurs 26 ans.

### 3. VOLET « INGENIERIE TERRITORIALE »

#### 3.1. Objectifs stratégiques du Protocole PLIE 2022-2028

---

Forts des contributions apportées par les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion lors des ateliers thématiques de concertation, et des orientations définies dans les cadres stratégiques des signataires du Protocole, 9 objectifs stratégiques ont été définis collectivement au regard des enjeux et priorités d'actions à destination des publics éloignés de l'emploi :

1. Lever le frein à la mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi
2. Favoriser l'accès à l'emploi en améliorant la maîtrise du français
3. Lever le frein de la garde d'enfants pour favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation
4. Développer une offre d'inclusion numérique de qualité, notamment au bénéfice de l'emploi
5. Mieux appréhender le champ de la santé mentale dans les accompagnements socio-professionnels pour favoriser l'accès à l'emploi
6. Renforcer la montée en compétences et l'accès à la formation des personnes en insertion professionnelle
7. Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées
8. Mieux connaître et mobiliser les outils et ressources du territoire pour lever les freins à l'emploi
9. Faciliter l'accès à l'offre de loisirs aux personnes en insertion professionnelle

Chaque objectif stratégique fait l'objet d'une ou plusieurs fiches actions, élaborées sur la base des constats, besoins et propositions identifiés par les partenaires du PLIE. En tant qu'actions prioritaires, ces fiches actions représentent le cap que souhaitent soutenir les partenaires signataires du Protocole sur la période 2022-2028, dans le respect de leurs compétences et des moyens alloués à leurs cadres stratégiques.

#### 3.2. Focus sur 6 fiches actions du PLIE

---

- *Mobilité*



Reconnue comme l'un des leviers majeurs à l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité constitue un enjeu fort pour les personnes éloignées de l'emploi.

En 2002, une étude réalisée auprès des SIAE de six régions mettait en avant ces difficultés de mobilité rencontrées par les salariés, qu'ils soient originaires de milieu urbain, péri-urbain ou rural. Cette étude a également établi un lien entre mobilité et accès à l'emploi, à la santé et à la citoyenneté.

Ce constat implique la nécessité d'intervenir sur trois axes :

- Apporter des solutions de mobilité concrètes et immédiates telles que la location, le transport à la demande...
- Apporter de l'information et de la formation autour des apprentissages liés à la mobilité : repérage dans l'espace, utilisation des transports en commun, apprentissage du vélo...
- Proposer un accompagnement individualisé afin de définir avec les personnes des solutions de mobilité pérennes adaptées à la singularité de leur situation.

C'est ainsi que la plateforme mobilité des Ateliers Méca 2 Sèvres a vu le jour, soutenue par les partenaires institutionnels (CAN, Etat, CD79 et Région Nouvelle Aquitaine) qui ont mobilisé leurs cadres stratégiques et financiers pour soutenir sa création et son développement. Au fil des années et des besoins, l'offre de la plateforme mobilité s'est étoffée : réparation/entretien/chantier d'insertion, conseil en mobilité, auto-école sociale (code, permis, ateliers de gestion du stress...), location de véhicules, garage solidaire, vente de véhicules d'occasion et enfin, conseil mobilité.



L'objectif de l'auto-école solidaire des Ateliers Méca 2 Sèvres est de proposer un accès au permis facilité via un tarif accessible et un accompagnement renforcé afin de sécuriser et de soutenir les personnes en apprentissage.

### **Les chiffres clés de l'auto-école sociale en 2022 :**

- 120 personnes orientées ont eu une proposition d'évaluation des compétences préalables au code de la route. Parmi elles, 92 personnes ont validé l'évaluation des compétences. Les difficultés liées à la langue, à la lecture... expliquent les évaluations non validées. Parmi ces 92 personnes, 69 ont validé les compétences de base préalables à la conduite. Ces évaluations permettent d'éviter de mettre en échec par la suite des personnes lors de l'apprentissage du code
- 62 personnes sont entrées ensuite de manière effective au sein de l'auto-école sociale. Parmi elles, 45 ont obtenu leur code et 29 ont obtenu leur permis.

Ces résultats sont obtenus grâce :

- A l'accompagnement réalisé tout au long du parcours de la personne qui permet d'éviter le découragement des bénéficiaires, de lever les freins périphériques et ainsi de maintenir les personnes dans une dynamique d'apprentissage.
- A l'accompagnement administratif qui facilite l'ensemble des démarches.
- Aux séances de sophrologie visant à diminuer le stress à l'approche des examens
- A une meilleure adhésion avec le changement de créneaux horaires et de contenu
- A une diminution du temps d'attente (passé de 6 à 4 mois), ce qui participe à un faible taux d'abandon
- Aux leçons de conduite supervisée par des bénévoles pour 227 heures (soit 9 534 euros d'économie pour les élèves).
- Aux ateliers « d'auto-tuto » et de préparation à l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

### **Les nouveaux axes développés :**

Lors de la Semaine Européennes de la Mobilité, 2 ateliers ouverts au grand public ont été proposés, à titre gracieux :

- « Sécuriser ses déplacements en trottinette et vélo électrique » pour prévenir les risques, rappeler les règles et essayer ces moyens de déplacement en partenariat avec la Direction des Transports de la CAN et la Préfecture
- « Conduite préventive » pour prévenir les risques liés à l'alcool et apprendre à donner l'alerte lors d'un accident.

### **Le point de vigilance :**

Le point de vigilance relatif à cette action porte sur le maintien des financements qui permettent d'assurer une capacité d'accueil, une qualité d'accompagnement et une réactivité de la prise en charge en cohérence avec les besoins des publics ciblés.

- *Maîtrise de la langue*



#### **Fiche action n°2-1 :**

**Orienter les personnes vers un dispositif d'apprentissage de la langue française adapté à leurs besoins**



L'accompagnement des publics allophones vers une meilleure maîtrise de la langue nécessite pour les accompagnateurs socio-professionnels et les conseillers à la fois de repérer et diagnostiquer les besoins des personnes (en fonction de leur situation, du niveau de français, de leur disponibilité, ...) mais également de disposer d'une bonne connaissance de l'offre en cours de français dispensée sur le territoire. En effet, plusieurs structures (organismes de formation, associations, centres socio-culturels) proposent aujourd'hui des cours de français, selon des formats différents : cours intensifs, ateliers de conversation, ateliers socio-linguistiques, cours individuels et/ou collectifs, ... L'offre est dense et évolutive, en fonction de l'activité bénévole des associations et de l'évolution des dispositifs de formation. Un besoin d'information régulier sur l'offre est donc nécessaire pour les prescripteurs et pour les publics accompagnés.

Dans ce cadre, le réseau CORAPLIS, pilote de l'action, intervient sur trois axes qui concourent à sa mise en œuvre :

- **Axe 1 : améliorer la connaissance des solutions de formation, fonction observatoire pour faire remonter les demandes et les manques**  
Animation du collectif Alpha CAN, information auprès des partenaires et création du site <https://alphanioirt.fr>
- **Axe 2 : dédramatiser l'entrée en formation de savoirs de base/sensibiliser/repérer**  
Actions « d'aller vers » le public : présence lors de distributions alimentaires, journée de médiation sociale à la poste du quartier Clou Bouchet, ...  
Mobilisation des partenaires : animations d'un réseau de repéreurs, accompagnement des conseillers numériques et des bénévoles dans l'articulation entre le numérique et les savoirs de base, rencontres des SIAE,...
- **Axe 3 : faciliter la mise en place de parcours de formation par un accompagnement individuel ou collectif**  
Animation des cafés numériques dans les locaux des structures partenaires (IPSO 2, MIPE, Atelier Méca, Médiathèque) pour identifier les personnes en situation d'illettrisme-illectronisme et les accompagner vers une formation  
Mise en place depuis d'une permanence hebdomadaire (mercredi après-midi) pour accueillir et orienter le public

Mise en place d'une évaluation du niveau de langue pour les personnes ayant un projet spécifique (entrée en formation, obtention d'un diplôme, cursus universitaire, ...)

Mise en œuvre depuis septembre 2022, cette action a déjà produit ses premiers résultats :

- Une forte augmentation des personnes reçues dans le cadre des permanences du mercredi après-midi : 30 accompagnements réalisés entre septembre et décembre 2022, 75 accompagnements réalisés entre janvier et avril 2023. Certaines permanences accueillent jusqu'à 7 personnes sur un après-midi, témoignant du besoin des publics d'être orientés sur l'offre existante en matière de savoirs de base et d'apprentissage du français
- 2 évaluations du niveau de langue en 2022, avec le relais vers l'ASFODEP pour participer à l'information collective préalable sur les Tests de Connaissance du Français (TCF)
- Le réel intérêt manifesté par les partenaires et les publics directement pour le site <https://alphanior.fr> (122 inscrits à la lettre d'information)

- *Mode de gardes*



### Fiche action n°3-2 :

**Faciliter l'accès à des modes de garde pour des personnes en insertion**



Parmi les freins à l'emploi, les difficultés d'accès aux modes de garde des enfants sont soulignées de manière prégnante, par l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'emploi.

### Qu'est-ce qui rend plus difficile l'accès à un mode de garde pour les personnes en parcours d'insertion ?

Les raisons liées aux caractéristiques de la demande :

- Un **accueil en urgence** pour un emploi/une formation requiert de la réactivité de la part de la structure d'accueil. Trouver une réponse à cette urgence suppose d'avoir de la vacance de places (au moment de la demande),
- Un mode de garde **différent** pour chaque enfant (par exemple un enfant non scolarisé et un enfant scolarisé) : besoin de combiner plusieurs modes de garde avec des horaires parfois différents,
- **Des horaires de travail atypiques non compatibles** avec la majorité des modes de garde (ex : horaire de la Crèche Angélique : 7h/18h30).

Des raisons liées à l'offre :

- Les crèches niortaises sont très sollicitées et peu de places attribuées en cours d'année,
- On observe une diminution de la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles à Niort et peu de places particulièrement sur le quartier du Clou Bouchet qui concentre un nombre important de familles monoparentales. Cette difficulté à recruter des assistantes maternelles est également observable au sein de la crèche familiale du CCAS, qui offre pourtant des horaires plus élargis,
- La « gestion administrative » peut être complexe, dans le cas d'un recours à une assistante maternelle, où les parents deviennent employeurs.

La situation de la famille à prendre en compte :

- Des revenus faibles, ce qui pose la question du reste à charge impossible à supporter pour certains modes d'accueil, comme la garde à domicile ou même l'assistante maternelle,

- Une absence de véhicule qui implique une accessibilité en bus nécessaire et compatible avec les horaires de travail ou de formation.

Lorsque le cumul de difficultés rend complexe la situation de la famille, il peut alors être nécessaire de proposer un accompagnement spécifique.

### **L'action conduite par le CD79**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, le CD79 a commencé par financer, en 2020, deux places au bénéfice des enfants d'allocataires du RSA au sein de la crèche "Les Colibris", dans la zone Mendès-France. Cette action est intervenue fin 2019, suite à une rencontre de représentants du CD79, de l'UDAF organisme gestionnaire et de la directrice de cette crèche.

Ces places ont été réservées pour des personnes allocataires du RSA en reprise d'activité (emploi ou formation), de manière à être disponibles et mobilisables à tout instant. La crèche "Les colibris" est une crèche inter-entreprises qui a la particularité d'offrir différents accueils :

- Régulier (temps complet ou partiel, horaires adaptables au planning professionnel des parents),
- Occasionnel (courte durée ou temps d'accueil restreint),
- En urgence (demande non-prévisible).

Elle pratiquait donc déjà un accueil qui correspond aux besoins du public en reprise d'activité. Les horaires d'ouverture sont 7h30-19h30. Un arrêt de bus se trouve à proximité (arrêt Condorcet). Compte-tenu de la localisation de l'établissement, cette action répond aux besoins des personnes exerçant ou reprenant un emploi sur la zone d'emploi de Mendès France.

Ces places ont été complétées d'une place en 2021, suivies de 7 places supplémentaires en 2022 (3 places à la crèche « Les colibris » de l'UDAF et 4 places à « L'île aux câlins » de la Mutualité).

### **L'action complémentaire portée par le CCAS de la Ville de Niort**

Le CCAS de la Ville de Niort a initié une action complémentaire afin de répondre plus particulièrement aux besoins des publics en insertion des quartiers prioritaires. Cette action est une priorité, à la fois, du Protocole PLIE et du Pilier Emploi du Contrat de Ville.

Dans ce cadre, un état des lieux des caractéristiques liées à la demande et à l'offre ainsi que des besoins et des situations des familles, a été réalisé.

### **L'articulation des actions portées par le CD79 et le CCAS de la Ville de Niort**

Il est important de souligner qu'un soin particulier a été apporté à l'articulation de ces 2 actions par la mise en place d'un outil de centralisation et de visualisation des demandes/affectations des places.

## Le dispositif du CD



Accueils commencés en novembre 2020

2020 = 2 places

2021 = 1 place à la Crèche les Colibris (UDAF)

2022 = **1<sup>er</sup> semestre** : 1 place Crèche les Colibris (UDAF)  
**2<sup>ème</sup> semestre** : 7 places (dont 3 places à la crèche Les Colibris (UDAF) depuis septembre et 4 places à la Crèche L'île toucalin (Mutualité))

## Le dispositif au CCAS



1 place réservée à la crèche Angélique au Clou Bouchet pour un accueil temps plein

0,5 place réservée à Halte Garderie au Clou Bouchet pour un accueil occasionnel/temporaire

### Un projet porté l'Agglo du Niortais

- dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
 - dans le cadre du programme d'action de la Politique de la Ville en partenariat avec le CD79, la DDETSPP 79 et la CAF

Un soutien financier : Agglo du Niortais, DDETSPP 79

Une expérimentation commencée en Octobre 2021

Les prescripteurs sont :

- le dispositif PLIE
- le CD 79 dans le cadre du RSA
- la Mission locale

**Un dispositif coordonné : centralisation de la demande.**  
**Visualisation par chaque crèche des demandes et leur affectation sur une place.**



### Prescriptions depuis le début de l'action

51 → 24 Département, 10 ML, 6 ACTIF, 1 PLIE, 3 PE, 2 spontanées, 1 CMA, 1 CCAS

### Public accueilli

**20 enfants**

15 parents isolés

9 jeunes parents < 26 ans

5 Clou-Bouchet – 1 Tour Chabot – 2 Pontreau

### Durée des accueils

43,5 mois

**Moy : 2,15 mois/enfant**

### Parcours d'insertion

#### Motif des prescriptions

7 Démarches insertion prof  
 8 Recherches formation  
 4 Recherches emploi  
 2 Activités indépendantes

#### Situation en sortie

11 emplois  
 2 formations (FLE)  
 2 activités indépendantes



### Prescriptions depuis le début de l'action

12 → 5 Mission locale, 4 PLIE, 2 Département, 1 ACTIF  
 5 prescriptions ont trouvé des solutions ou se sont annulées d'elles mêmes (1 déménagement, 1 enfant scolarisé, 1 enfant accueilli sur une place de droit commun à la Crèche du Clou Bouchet, 1 enfant accueilli à la crèche de l'UDAF, 1 famille prescrite sortie du parcours d'insertion)

### Public accueilli en 2021

3 enfants dont 3 en HG  
 2 parents isolés  
 1 jeune parent < 26 ans  
 2 Clou Bouchet – 1 Tour Chabot

### Durée des accueils 2021

7,5 mois

**Moy : 2,5 mois / enfant**

### Public accueilli en 2022

3 enfants dont 3 en HG  
 2 parents isolés  
 1 jeune parent < 26 ans  
 2 Clou Bouchet – 1 Tour Chabot

### Durée des accueils 2022

18 mois

**Moy : 2,5 mois / enfant**

### Parcours d'insertion

#### Motif des prescriptions

4 Recherche/entrée formation  
 1 Recherches emploi  
 1 Démarches insertion prof

#### Situation en sortie

4 emplois (1 chantier, 1 CUI, 1 intérim, 1CDD)  
 1 activité indépendante  
 1 arrêt de parcours (mère enceinte)

Ces résultats quantitatifs atteints grâce à ces 2 actions peuvent être complétés par les données qualitatives qui suivent transmises par le CCAS :

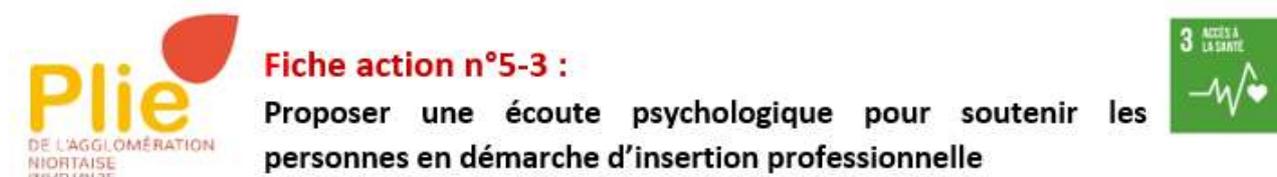
- Les équipes d'accueil (au Relais Petite enfance et dans les structures d'accueil) trouvent les mots pour « désacraliser » et rassurer la famille sur les différentes étapes : inscription administrative, compréhension du règlement de l'établissement (horaires, couchage, repas, change, vêtements, jeu...).
- La période d'adaptation (temps nécessaire pour préparer la séparation de l'enfant et de son ou ses parents) peut être difficile à appréhender pour les familles. Ce moment est sensible surtout lorsque

la demande d'insertion est urgente. Si l'adaptation est trop difficile, le projet d'insertion de la personne peut être mis à mal, aussi, une attention très particulière est apportée.

- Sur 2021 et 2022, les personnes accueillies sur les places d'accueil ont pu poursuivre leur projet d'insertion (entrée en formation, contrat de travail, entrée en chantier d'insertion et installation en auto entrepreneur).
- A l'issue de l'action, le CCAS a intégré les enfants dans les « places de droit commun », ce qui a permis de libérer la place pour une autre personne en parcours.
- La localisation au cœur du Clou Bouchet rend l'accès facile pour ce public souvent non équipé en véhicule personnel.

Une limite aux 2 actions est identifiée : l'accueil en horaires atypiques n'est pas possible (avant 7h et après 18h30 pour la crèche).

- *Santé mentale*



### **Fiche action n°5-3 :**

**Proposer une écoute psychologique pour soutenir les personnes en démarche d'insertion professionnelle**

Les impacts de la crise sanitaire du COVID-19 sur les personnes déjà fragilisées par une situation socio-professionnelle précaire ont engendré une forte dégradation de l'état de santé mentale d'une partie des participants, empêchant voire stoppant toute projection sur une entrée en emploi ou en formation. Les structures de droit commun (hôpital, CMP) étant fortement sollicitées, les délais de prise en charge sont longs et ne répondent pas de fait aux besoins des publics accompagnés.

Face aux difficultés rencontrées par les référentes de parcours PLIE dans l'accompagnement des personnes fragiles, une journée de formation et de sensibilisation aux troubles psychiques organisée par l'IREPS et assurée par le réseau REHAB a eu lieu en mars 2021. Cette journée a permis de mieux repérer les signes de troubles psychiques, et d'identifier les structures et lieux ressources vers qui orienter les participants concernés.

Après échanges avec le PLIE du Pays Gâtine qui propose depuis 2019 une écoute psychologique pour les personnes accompagnées, la CAN a lancé une consultation auprès de 48 professionnels psychologues du territoire de l'agglomération installés en libéral pour intervenir sur deux axes :

- Une écoute psychologique à destination des participants du PLIE
- L'animation de temps d'analyse de pratiques pour les référentes de parcours

Parmi les 48 professionnels consultés, 5 ont fait part de leur candidature et 1 psychologue du travail a été retenue en novembre 2021. Une convention de 18 mois, prolongée de 6 mois supplémentaires, a été établie du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 décembre 2023 sur la base des modalités suivantes :

- 6 heures d'écoute psychologique par semaine pour les participants du PLIE au cabinet de la psychologue (implanté au cœur du Clou Bouchet)
- 2 heures d'analyse de pratiques par trimestre pour permettre aux référentes de parcours PLIE d'échanger sur des situations complexes, prendre du recul sur leur posture et bénéficier de conseils
- La participation de la psychologue aux instances du PLIE (cellules de suivi et réunions d'équipe) et le développement d'outils (fiche de prescription, dépliant présentant la prestation d'écoute psychologique)

Au 31 décembre 2022, 25 prescriptions ont été orientées vers la psychologue et 20 personnes sont entrées en suivi, pour un volume de 236 heures. Parmi ces 20 personnes, certaines ont bénéficié d'un suivi bref (entre 1 et 5 séances), alors que d'autres personnes ont besoin d'un suivi plus long, pouvant dépasser les 18 séances.

Les principales difficultés rencontrées par les personnes en suivi psychologique sont la solitude et l'isolement, la perte de repères temporels, la perte de confiance et d'estime d'elles-mêmes, et la gestion de situations traumatisantes. Les objectifs travaillés au cours des séances sont adaptés en fonction de la nature des troubles identifiés.

- *Montée en compétences des personnes en insertion professionnelle*



### Fiche action n°6-1 :

**Développer des expérimentations pour adapter les formations aux besoins des publics en insertion et des secteurs en tension**



Les métiers de l'aide à la personne rencontrent de très importantes tensions renforcées par le fait que les profils recrutés doivent à la fois disposer d'une formation et d'autonomie dans leur mobilité.

L'expérimentation initiée par les Ateliers Méca 2 Sèvres a proposé de lever les freins à la mobilité à toutes personnes intégrant un parcours « d'Assistant(e) De Vie aux Familles » (ADVF), dès le début de la formation.



Ainsi, des temps de Conseil en mobilité ont été intégrés, de manière individuelle et collective, à cette formation qui s'est déroulée sur 6 mois (de septembre 2022 à mai 2023). Dans ce cadre, ont eu lieu 3 sessions, réunissant 25 stagiaires (dont 12 BRSA et dont 11 issus des quartiers prioritaires en politique de la ville).

Ces interventions ont été assurées par la conseillère en mobilité :

- La conseillère a animé une information collective à l'ensemble des participants au début de chaque session
- Les participants intéressés se sont vus proposer un accompagnement sous la forme d'un parcours visant à développer leur potentiel de mobilité sur la durée de la formation. Ainsi, ont été proposés un diagnostic et une identification des aptitudes/freins pour ensuite coconstruire un plan d'actions

Entre 1 et 4 accompagnements individuels d'une heure ont permis au stagiaire d'améliorer ses compétences mobilité.

A l'issue, un état des lieux des évolutions a été établi afin de faire le point sur : quels freins ont été levés ? quelles solutions a été mises en œuvre ? quelles actions restent à mettre en œuvre ? Les stagiaires pourront poursuivre leur apprentissage au sein de la plateforme mobilité.

A l'issue, ont été identifiés les atouts de cette expérimentation :

- Le taux d'adhésion élevé des stagiaires à la démarche de 76%,
- La poursuite de l'accompagnement mobilité après la sortie de formation,

- Une employabilité accrue des stagiaires car les employeurs sont rassurés par des candidats qui ont déjà enclenché des démarches relatives à la mobilité.

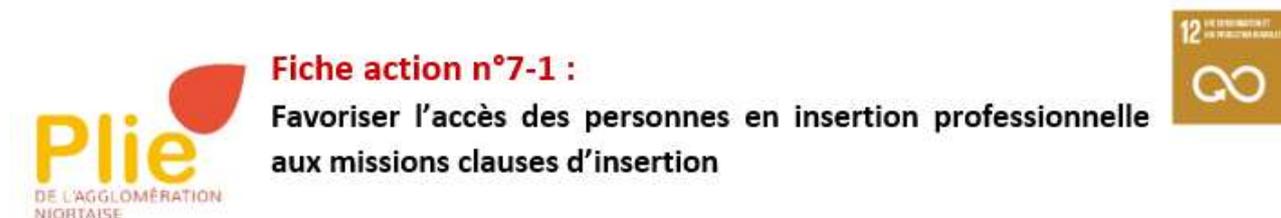
Des limites ont également été identifiées. En effet, la poursuite de l'accompagnement est plus difficile lorsque les stagiaires sortent de la formation car la situation des stagiaires peut retarder les démarches (ex : gardes d'enfants).

Au regard des 1ers résultats, des propositions ont été émises pour suivre les résultats et poursuivre l'action :

- Un suivi de cohorte des stagiaires afin d'apprécier dans le temps les effets sur leur employabilité,
- Cette expérimentation a été financée par l'Etat (au titre du Plan Pauvreté), le CD79 et la CAN. Une reconduction selon les mêmes modes d'intervention, implique le renouvellement des soutiens de la CAN, le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et un soutien supplémentaire de la part du CD79.

Ces points ont été abordés lors du Comité de Pilotage du PLIE du 6 juillet 2023.

- *Accès et retour à l'emploi*



### Fiche action n°7-1 :

### Favoriser l'accès des personnes en insertion professionnelle aux missions clauses d'insertion

Le guichet unique des clauses d'insertion du Niortais, conformément aux compétences statutaires de l'agglomération et en cohérence avec les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), accompagne et mobilise l'ensemble des acteurs du territoire (donneurs d'ordre publics, entreprises attributaires des marchés, structures de mise à disposition et partenaires de l'emploi) pour développer des parcours d'insertion à destination des publics en difficultés, notamment issus des quartiers prioritaires de la ville.

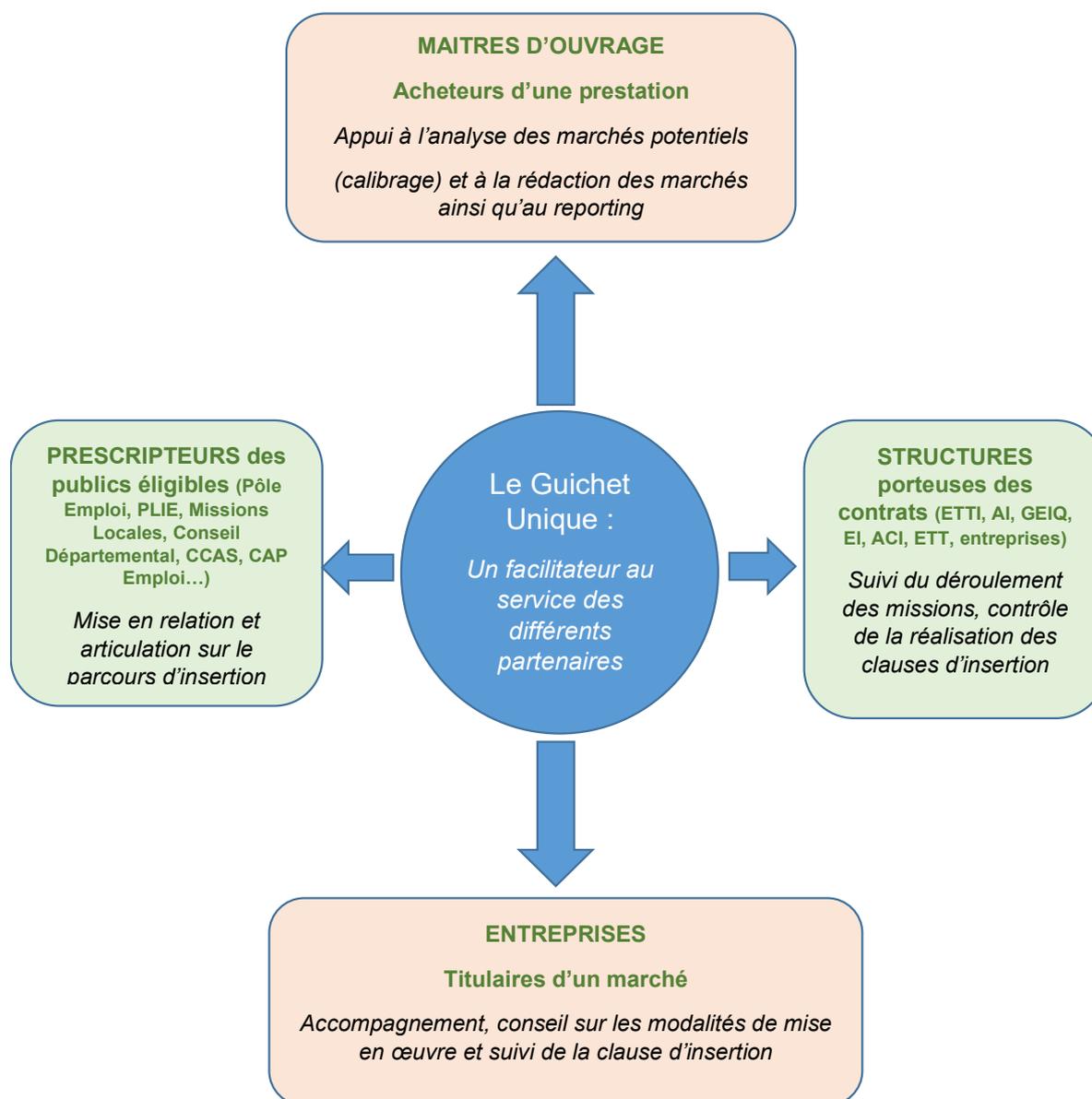
### La Charte Territoriale d'insertion : le document cadre de référence du Guichet unique des clauses d'insertion du Niortais

La Charte territoriale de mise en œuvre des clauses d'insertion sur le territoire de la CAN, signée le 15 octobre 2019 par le Préfet et l'ensemble des partenaires du monde économique et de l'insertion, constitue le document stratégique de référence du guichet sur la période 2019-2024. Cette charte, intégrée à la Charte ANRU, définit la gouvernance, les modalités d'intervention du guichet et les engagements des partenaires, pour favoriser à travers la commande publique, le retour à l'emploi des publics en insertion des quartiers prioritaires et de l'ensemble de l'agglomération. Elle témoigne de la volonté des acteurs publics et privés de partager un dispositif coordonné par le guichet unique des clauses d'insertion, porté par la CAN.

La Charte rappelle les principales missions du guichet, à savoir :

- **L'assistance technique aux donneurs d'ordre dans l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics :**
  - Aide à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale
  - Définition du volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée
  - Assistance technique sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause sociale
  - Suivi, évaluation et bilan de l'action

- **L'assistance aux entreprises dans la réalisation des heures d'insertion :**
  - Information sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale
  - Mise en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie
  - Aide à la recherche ou pré sélection de candidats (définition de profils de poste, pré recrutement des candidats...)
  - Suivi de la bonne exécution de la clause
  
- **Mobilisation et coordination des partenaires de l'emploi :**
  - Mobilisation, repérage et validation des publics éligibles aux clauses
  - Coordination des offres d'emploi et des candidatures
  - Animation de l'instance de coordination des partenaires du dispositif
  - Suivi du parcours des salariés entrés dans le dispositif



Le guichet unique du niortais constitue un outil d'insertion déterminant pour le territoire : il optimise l'action publique, en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions, depuis bientôt quatre ans. Après une année 2020 marquée par les impacts de la crise sanitaire, 2021 se voit confronter aux difficultés de recrutement que rencontrent les entreprises, soutenues par l'embellie de la situation de

l'emploi (5,7% fin 2021 à l'échelle départementale), et aux difficultés rencontrées par les actuels demandeurs d'emploi, qui nécessitent un accompagnement renforcé pour accéder et se maintenir sur les emplois disponibles.

En 2022 :

- **43 400 heures d'insertion** ont été réalisées (équivalant à 27 ETP),
- **15 donneurs d'ordre** ont été accompagnés dans le cadre de **58 opérations**, ce qui a représenté le suivi de **147 marchés**,
- **92 entreprises** (dont 58% sont implantées sur les Deux-Sèvres) ont fait travailler une ou plusieurs personnes dans le cadre des clauses,
- le guichet unique du niortais représente **60,7% des heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales, sur le département.**

Maitrise d'ouvrage	Nb opérations de travaux ou prestations de services	Nb de marchés actifs	Nb heures d'insertion réalisées
Ville de Niort	11	28	21 500
Autres communes de la CAN	4	10	951
CAN (y compris SEV)	20	27	6 202
Conseil départemental 79	5	5	725
Bailleurs (SEMIE, Deux Sèvres Habitat, Immobilière Atlantique Aménagement)	14	43	5 764
SEOLIS	1	12	1 501
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1	13	4 857
Région Nouvelle Aquitaine	1	8	1 725
GCSMS SAS 79 (ADAPEI 79)	1	1	174
<b>TOTAL donneurs d'ordre : 15</b>	<b>58</b>	<b>147</b>	<b>43 400</b>

Concernant le public bénéficiaire des heures d'insertion en 2022 :

- **186 personnes** en difficulté d'insertion professionnelle (149 hommes et 37 femmes) ont bénéficié de missions de travail et **494 contrats** ont été signés. Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de bénéficiaires montre qu'une seule personne peut cumuler plusieurs missions et donc bénéficier d'un véritable parcours à travers différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.
- Parmi les 186 participants :
  - **68 sont bénéficiaires du RSA**
  - **79 ont le statut de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée**
  - **19 personnes disposent d'une reconnaissance Travailleurs Handicapé**
- Sur les 138 bénéficiaires de missions de travail résidant à Niort, **65 personnes** (soit 47%) sont issues d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

### **Les missions « clauses » : une étape de parcours de l'accompagnement PLIE**

Une mission de travail réalisée dans le cadre des clauses d'insertion peut s'avérer être une étape de parcours pertinente pour confirmer un projet professionnel, acquérir de l'expérience et/ou accéder à un emploi durable. C'est pourquoi les clauses d'insertion constituent pour les référents de parcours un outil supplémentaire à destination des personnes accompagnées dans le cadre du PLIE. Grâce au tableau des marchés clausés en cours et à venir transmis chaque trimestre, les référents de parcours peuvent inviter les participants à s'inscrire dans les structures de mise à disposition, afin d'être positionnés sur des chantiers ou missions en adéquation avec leur profil, leur projet professionnel ou à proximité de leur lieu d'habitation. De

même, les référents de parcours sont destinataires de toutes les offres d'emploi transmises par le Guichet unique des clauses d'insertion.

Les référents de parcours sont également destinataires du suivi des contrats clauses, transmis chaque trimestre, qui leur permet de suivre le parcours des personnes. Ce suivi est depuis 2019 renforcé avec la mise en place de l'interopérabilité entre les logiciels VIESION (pour les accompagnements PLIE) et ABC CLAUSE (pour les contrats clauses), qui permet depuis chaque interface de mutualiser les informations des personnes (caractéristiques) et pour les référents de parcours de suivre les contrats (nom de l'entreprise, nature du contrat, durée). Une fiche d'évaluation de fin de mission, réalisée par la structure de mise à disposition, est centralisée par le guichet unique des clauses d'insertion et à la disposition des référents de parcours, afin de valoriser les compétences et l'expérience acquises dans le parcours professionnel de la personne accompagnée.

**En 2022, 14 personnes accompagnées par le PLIE ont effectué une mission de travail dans le cadre des clauses d'insertion. En vue de renforcer encore davantage les liens entre le PLIE et le dispositif des clauses d'insertion, les missions de travail réalisées dans le cadre des clauses constituent depuis 2020 un motif de sortie positive supplémentaire.**

## 4. GOUVERNANCE DU PLIE

La CAN anime et coordonne le dispositif PLIE, à travers différentes instances qui sont détaillées ci-dessous. Il est toutefois important de préciser que celles-ci requièrent la participation et l'implication des autres signataires du protocole et ne se substituent pas aux rencontres et aux démarches initiées notamment dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

Ces instances ont pour fonctions transversales :

- l'analyse et le suivi de la situation de l'emploi et des besoins des publics en difficulté d'insertion
- le suivi, l'analyse et l'ingénierie des parcours d'insertion
- l'ingénierie de projets développés plus haut
- la mobilisation et la coordination des acteurs locaux
- le bilan et l'évaluation

### 4.1. Le Comité de pilotage

---

Le comité de pilotage se compose de deux collèges :

- le **collège des signataires du Protocole**, composé des représentants de l'Etat, du Département des Deux-Sèvres, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la CAN, qui co-président l'instance
- le **collège des pilotes d'actions et partenaires associés**, composé des représentants de Pôle Emploi, de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres, de la Caisse d'Allocations Familiales, du CCAS, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du Comité de Bassin d'Emploi et de l'ARS.

En fonction des thématiques et sujets abordés en COPIL, d'autres partenaires peuvent être conviés, de manière ponctuelle, à cette instance. Par ailleurs, afin d'entretenir un dialogue « en continu » avec les acteurs de l'IAE, l'association INAE a été sollicitée. A sa demande, les modalités de collaboration souhaitées portent sur l'envoi des comptes rendus de l'instance.

Le comité de pilotage a pour objet de :

- Assurer le pilotage politique et stratégique et veiller au respect des orientations définies dans le protocole
- Faire le point sur l'objectif cible du Protocole relatif au nombre de personnes accompagnées
- Partager les informations sur les publics et l'évolution de leurs besoins. Dans cet objectif, chaque signataire du protocole partagera ses éléments et ses données statistiques.
- Fixer les orientations et la mise en œuvre des axes et actions prioritaires du PLIE, en vue de les adapter le cas échéant. C'est sur ces bases que les appels à projets FSE sont lancés.
- Veiller à la complémentarité avec les autres dispositifs du territoire.

**Consacré à la présentation et la validation du Protocole PLIE 2022-2028, le Comité de Pilotage s'est réuni le 17 mars 2022.**

### 4.2. Les instances opérationnelles de coordination

---

- *Le groupe de coordination technique*

La CAN prépare et organise ces rencontres. Elle y convie les représentants des signataires du Protocole chaque mois. Le groupe de coordination est également composé des services techniques de l'Etat, des

services du Département (principalement service insertion et service Europe) et des services de la Région (délégués territoriaux). De fait, les ordres du jour font l'objet d'une co-construction. En fonction de l'ordre du jour, le rôle et les participants à cette instance pourront être différents.

Le groupe de coordination technique a pour objet de :

- coordonner les actions des quatre signataires conformément aux orientations du présent protocole,
- suivre les évolutions relatives aux publics (notamment les prescriptions et les entrées sur le dispositif) et à ses besoins,
- suivre la mise en œuvre des actions prioritaires définies dans le Protocole, financées, co-financées ou impliquant chacun des signataires,
- partager les projets menés par chaque institution, dès lors que ces derniers concourent à nourrir/enrichir les actions prioritaires définies dans le Protocole
- proposer, le cas échéant, des évolutions au regard du bilan de l'année précédente et/ou des besoins recensés notamment lors des dialogues de gestion,
- être force de proposition pour développer l'offre d'insertion sur le territoire,
- préparer les Comités de pilotage (co-construction des ordres du jour, validation des documents) et rendre compte des activités à ses membres
- conduire l'évaluation à mi-parcours du Protocole

**En 2022, le groupe de coordination technique s'est réuni à 2 reprises le 26 janvier et le 29 novembre.**

- *Le Comité technique commun au PLIE et au pilier « emploi » du Contrat de Ville*

Le comité technique est commun au PLIE et au pilier « emploi » du Contrat de Ville. C'est une instance de conduite technique de la mise en œuvre du Contrat de Ville, composée des représentants des signataires du contrat. Se réunissant trois fois dans l'année, il est co-présidé par le Directeur de la DDETS-PP et par un Directeur Général Adjoint des Services de la CAN ou leurs représentants. Les services techniques du Département des Deux-Sèvres et de la Région Nouvelle-Aquitaine sont également associés.

Il a pour objet de :

- arrêter le programme annuel à partir des dossiers déposés dans le cadre du PLIE et du pilier « emploi » de l'appel à projets, en émettant un avis sur l'opportunité des projets et les modalités de financement. La sélection des dossiers qui résulte de cette instruction est transmise à la cellule FSE du Département des Deux-Sèvres, en réponse à sa demande ;
- animer et suivre la mise en œuvre du projet ;
- proposer des adaptations aux actions envisagées.

**En 2022, le comité technique du pilier « emploi » du Contrat de ville s'est réuni à 3 reprises les 5 avril, 8 juin et 29 septembre 2022.**

- *Les groupes de travail pour la mise en œuvre des fiches actions*

Ces groupes de travail sont organisés à l'initiative des pilotes identifiés dans les fiches actions. Ils visent à mettre en œuvre de façon effective les actions prioritaires du Protocole, afin de rendre compte aux membres du groupe de coordination technique de leur avancement.

### 4.3. La coordination des accompagnements du PLIE

---

- *Les cellules de suivi*

Les cellules de suivi sont organisées chaque mois par la CAN. Elles associent les référents de parcours et l'ensemble des partenaires prescripteurs, et ont pour objectifs de valider :

- les entrées des participants dans le PLIE et les objectifs des accompagnements
- le déroulement des suivis
- les renouvellements de mesure
- les situations problématiques
- les sorties du dispositif et veilles
- les personnes bénéficiant d'une écoute psychologique

Par ailleurs, les cellules de suivi constituent un lieu d'échanges d'informations sur l'actualité des partenaires, les futurs recrutements dans les SIAE ou encore les actions et outils pouvant être mobilisés dans le cadre d'une étape de parcours.

**En 2022, les cellules de suivi ont été organisées les 11 janvier, 8 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 juin, 5 juillet, 13 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2022.**

- *Les réunions des référentes de parcours PLIE*

Les réunions d'équipe sont organisées chaque mois par la CAN, avec les référents de parcours PLIE. Elles visent à :

- faciliter l'interconnaissance avec les partenaires du territoire
- partager des informations sur les cadres stratégiques ou les expérimentations en cours,
- co-construire des outils et modalités de travail au bénéfice des personnes et de leur parcours vers l'emploi ou la formation

**En 2022, les réunions de référentes de parcours PLIE ont été organisées les 4 janvier, 11 janvier, 8 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai, 14 juin, 5 juillet, 20 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2022.**

- *Les dialogues de gestion avec les porteurs de projets*

Dans le cadre de la coordination et de l'animation territoriale du PLIE, sont également conduits chaque année des dialogues de gestion. Ces temps d'échanges sont organisés par la CAN et conduits avec des représentants du Bureau Insertion du Département et de la DDETS-PP, auprès de chacun des opérateurs portant les missions de référents de parcours.

Ces temps permettent de faire un point sur les caractéristiques des publics accompagnés et leurs évolutions et d'entendre les référentes de parcours accompagnées de leur direction sur les différents outils mobilisables, leurs besoins d'évolution ou d'innovation des actions. Ces temps d'échanges conduits chaque début d'année sur l'activité de l'année passée, constituent la feuille de route, en termes d'ingénierie de parcours, pour l'année à venir.

## 5. ANNEXE : ETAT D'AVANCEMENT DES FICHES ACTIONS

# Fiches actions du Protocole PLIE 2022-2028

## Etat d'avancement 2022



### Légende :



Action non démarrée



Action en cours (partiellement réalisée)



Action réalisée

## OBJ 1 : Lever le frein à la mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
1.1	Adapter l'Auto-école solidaire aux besoins des publics éloignés de l'emploi	Ateliers Méca Sud Deux-Sèvres	2022-2025		<p><b>Réalisé 2022 et 2023 (jusqu'au 26.06.2023) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entrées / code : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 62 entrées réparties entre 26 hommes et 36 femmes dont 25 BRSA ;</li> <li>○ Au 26 juin 2023 : 27 entrées réparties entre 16 hommes et 11 femmes dont 12 BRSA.</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'abandons / sorties code : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 13 sorties réparties entre 9 hommes et 4 femmes dont 6 BRSA ;</li> <li>○ Au 26 juin 2023 : 7 sorties réparties entre 3 hommes et 4 femmes dont 4 BRSA.</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'entrées / permis : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 45 entrées réparties entre 19 hommes et 26 femmes dont 19 BRSA ;</li> <li>○ Au 26 juin 2023 : 19 entrées réparties entre 8 hommes et 11 femmes dont 9 BRSA.</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'abandons / sorties permis : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 5 sorties réparties entre 2 hommes et 3 femmes dont 2 BRSA ;</li> <li>○ Au 26 juin 2023 : 1 sortie répartie entre 0 homme et 1 femme dont 0 BRSA.</li> </ul> </li> <li>• Nombre de codes obtenus (par an) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 45 codes obtenus répartis entre 19 hommes et 26 femmes dont 19 BRSA ;</li> <li>○ Au 26 juin 2023 : 14 codes obtenus répartis entre 9 hommes et 5 femmes dont 6 BRSA.</li> </ul> </li> <li>• Nombre de permis obtenus (par an) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 29 permis obtenus répartis entre 14 hommes et 15 femmes dont 10 BRSA ;</li> </ul> </li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au 26 juin 2023 : 18 permis obtenus répartis entre 7 hommes et 11 femmes dont 9 BRSA.</li> <li>● Délais d'attente (en mois) : 6 mois d'attente en 2022 contre 4 mois d'attente début 2023 (au 26 juin 2023)</li> <li>● Nombre de sessions de code : 193 sessions pour 2022 contre 207 pour 2023 (prévision au 31/12)</li> <li>● Nombre d'heures de code dispensées : 250h de code dispensées en 2022 contre 276h30 pour 2023 (prévision au 31/12)</li> <li>● Nombre d'Ateliers Auto Tuto : 13 Ateliers réalisés en 2022 contre 22 pour 2023 (prévision au 31/12)</li> <li>● Nombre d'accompagnement pour 10 permis AM option quadricycle léger : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 3 accompagnements au permis AM répartis entre 1 homme et 2 femmes dont 0 BRSA ;</li> <li>○ En 2023 (prévision au 31/12) : 2 accompagnements au permis AM répartis entre 0 homme et 2 femmes dont 1 BRSA.</li> </ul> </li> <li>● Nombre de conduite supervisée (en heure) : 227h de conduite supervisée en 2022 contre 190h pour 2023 (prévision au 31/12) <i>[A noter : moins d'heures en conduite supervisée car un bénévole a arrêté début d'année 2023]</i></li> <li>● Nombre de participants en conduite supervisée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 17 participants en conduite supervisée répartis entre 6 hommes et 11 femmes dont 11 BRSA ;</li> <li>○ Au 26 juin 2023 : 6 participants en conduite supervisée répartis entre 0 homme et 6 femmes dont 4 BRSA.</li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	--	--	--

1.2	Elargir l'offre de service de location et de réparation du garage solidaire	Ateliers Méca Sud Deux-Sèvres	2023-2024		<p><b>Réalisé en 2022 et mise en œuvre à compter de 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de véhicule dans le parc de location : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 58 dont 27 Scooters ; 8 VAE ; 18 Voitures ; 5 Voitures sans Permis ;</li> <li>○ En 2023 : 71 dont 31 Scooters ; 9 VAE ; 25 Voitures ; 6 Voitures sans Permis.</li> </ul> </li>   <li>• Nombre de bénéficiaires du service location : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 161, dont 35 en QPV, répartis entre 101 hommes (dont 26 en QPV) et 60 femmes (dont 9 en QPV) avec un taux d'occupation par an répartis de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Scooters : 57% =&gt; 59 scooters répartis entre 46 hommes et 13 femmes ;</li> <li>➤ VAE : 24% =&gt; 8 VAE répartis entre 6 hommes et 2 femmes ;</li> <li>➤ Voitures : 73% =&gt; 85 voitures réparties entre 43 hommes et 42 femmes ;</li> <li>➤ Voitures sans Permis : 14% =&gt; 9 voitures sans permis réparties entre 6 hommes et 3 femmes.</li>   <li>➤ A noter : 8 réparations de vélos ont été effectués pour 8 BRSA.</li> </ul> </li> <li>○ En 2023 : 89, dont 13 en QPV, répartis entre 59 hommes (dont 10 en QPV) et 30 femmes (dont 3 en QPV) avec un taux d'occupation par an répartis de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Scooters : 55% =&gt; 32 scooters répartis entre 27 hommes et 5 femmes ;</li> <li>➤ VAE : 20% =&gt; 7 VAE répartis entre 5 hommes et 2 femmes ;</li> <li>➤ Voitures : 48% =&gt; 43 voitures réparties entre 22 hommes et 21 femmes ;</li> <li>➤ Voitures sans Permis : 10% =&gt; 7 voitures sans permis réparties entre 5 hommes et 2 femmes.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
-----	---	-------------------------------	-----------	--	--

1.3	Améliorer l'information, la communication et l'accessibilité aux services de la plateforme mobilité auprès des prescripteurs et des publics	Ateliers Méca Sud Deux-Sèvres	2022-2028		<p><b>Réalisé 2022 et 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs de la plateforme mobilité sur le Pays Mauzéens : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 6 utilisateurs, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil en mobilité : 3 hommes et 3 femmes ;</li> <li>➤ Location de véhicules – scooter : 1 homme ;</li> <li>➤ Location de véhicules – VAE : 1 femme.</li> </ul> </li> <li>○ En 2023 : 5 utilisateurs (prévisionnel), dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil en mobilité : 2 hommes et 3 femmes ;</li> <li>➤ Location de véhicules – scooter : 0 ;</li> <li>➤ Location de véhicules – VAE : 1 femme.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Nombre de permanences : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En 2022 : 4 permanences réalisées ;</li> <li>○ En 2023 : 4 permanences réalisées.</li> </ul> </li> <li>• Nombre de consultation du site Internet : les données sont inconnues à ce jour.</li> </ul>
1.4	Développer la pratique du vélo au service d'une meilleure appréhension de l'espace et des déplacements	Ateliers Méca Sud Deux-Sèvres	2022-2028		Non réalisé faute de moyens humains et financiers
1.5	Développer le conseil à l'achat pour les véhicules d'occasion	Ateliers Méca Sud Deux-Sèvres	2022-2025		Non réalisé faute de moyens humains et financiers

## OBJ 2 : Favoriser l'accès à l'emploi en améliorant la maîtrise du français

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
2.1	Orienter les personnes vers un dispositif d'apprentissage de la langue française adapté à leurs besoins	CORAPLIS	2022-2028		<p><b>Réalisé en 2022-2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en septembre 2022 d'une permanence d'accueil et d'orientation des personnes vers les dispositifs d'apprentissage de la langue et des savoirs de base : 105 personnes accompagnées de septembre 2022 à avril 2023, avec une montée en charge des permanences depuis janvier grâce à la communication effectuée auprès des prescripteurs et structures accompagnatrices.</li> <li>• 2 positionnements sur l'évaluation du niveau de français réalisés en 2022.</li> <li>• Création en 2022 du site internet <a href="https://alphaniort.fr/">https://alphaniort.fr/</a> qui recense toute l'offre de cours de français disponible sur le territoire de la CAN (via le réseau AlphaCAN).</li> </ul>
2.2	Augmenter le nombre de places en formation Français Langue Etrangère (FLE) et développer de nouvelles approches pédagogiques	CORAPLIS	2022-2028		<p><b>Réalisé en 2022-2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remontée des besoins de places en formation FLE supplémentaires dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale de formation. Les formations relevant de l'HSP (HSP Socle de compétences, HSP Premier niveau de qualification) sont en cours de renouvellement pour 2024-2027 et en cours d'instruction par les services de la Région pour un démarrage en 2024. A ce jour, les délais d'attente sont compris entre 2 à 4 mois.</li> <li>• Mise en place en 2022 par l'Etat et le CD79 de la formation « « intégration citoyenne en Deux-Sèvres » (sur Niort et sur Bressuire) à destination de toutes les personnes ayant un niveau inférieur au niveau A1. L'objectif de cette formation est de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ permettre à des personnes de travailler / développer / renforcer leur français afin d'acquérir ou de ne pas perdre le niveau A1 à l'issue de la formation OFII ;</li> </ul> </li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>○ s'insérer dans la vie sociale et culturelle grâce à un partenariat étroit avec les centres socio-culturels ;</li> <li>○ proposer une solution pour « désengorger » les demandes sur le parcours 2 de l'HSP socle (FLE).</li> </ul> <p>Sur Niort, 42 personnes ont bénéficié en 2022 de cette formation (5 sessions de 5 semaines, comprenant 4 séances de 3h de FLE par semaine sur 5 semaines). 6 mois après cette formation, 16 personnes sont entrées en formation et 4 en emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre associative de cours de français très riche et diversifiée sur le territoire de la CAN et notamment dans les quartiers (réseau AlphaCAN) : existence d'un équilibre intéressant entre les ateliers de conversation, les ateliers sociolinguistiques et les organismes de formation. Depuis 2022, mise en place de cours du soir par le CSC du Parc, la Croix Rouge et le Secours catholique. Perspective de renforcer les liens avec les médiathèques en 2023-2024.</li> </ul>
2.3	Faciliter l'accès aux cours de français pour les salariés en SIAE	CORAPLIS	2022-2028		<p><b>Réalisé en 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place depuis 2022 dans plusieurs SIAE de cours de FLE en direction des salariés en insertion : RAIVALOR, MIPE (12 salariés), IPSO (12 salariés), Escalé La Colline, Nature Solidaire. Ces cours sont assurés par des formateurs de l'ASFODEP (conventionnement avec financement OPCO) ou des bénévoles. Les modalités varient selon les besoins et demandes des SIAE : formation intégrée au temps de travail, dispensée dans les locaux de la SIAE, organisée par groupes de niveaux, à visée professionnelle, ....</li> </ul>

### OBJ 3 : Lever le frein de la garde d'enfants pour favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
3.1	Renforcer l'appropriation de l'offre d'accueil et des lieux ressources dans le secteur de la petite enfance	CAF / CCAS	2022-2023		<p><b>Réalisé en 2022-2023 :</b></p> <p>Depuis 2022, le contexte a changé avec une pression accrue sur les modes de garde et un manque de professionnels. Aussi, l'action de la CAF s'est orientée notamment vers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude prospective présentée aux élus et acteurs petite enfance sur les besoins d'accueil sur Niort en 2025 ;</li> <li>• Enquête départementale sur les métiers de la petite enfance en termes de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)/Estimation des besoins de recrutement au sein des multi-accueils</li> <li>• Mise en place du 1er Forum des assistants maternels pour valoriser le métier et susciter des vocations ;</li> <li>• Accompagnement de projets petite enfance (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « EAJE », Maisons d'Assistants Maternels « MAM ») ;</li> <li>• Mise en place de formations « Le Furet » pour les professionnels de la petite enfance (sur les langages, la culture des sens, ...) ;</li> <li>• Accompagnement des professionnels de l'accueil individuel pour la saisie des données sur le site <a href="http://www.monenfant.fr">www.monenfant.fr</a>.</li> </ul>
3.2	Faciliter l'accès à des modes de garde pour des personnes en insertion	En fonction des projets	Selon les opportunités		<p><b>Réalisé en 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'action conduite par le Département des Deux-Sèvres :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 51 prescriptions depuis le début de l'action : 24 Département, 10 Mission Locale, 6 ACTIF, 1 PLIE, 3 Pôle Emploi, 2 spontanées, 1 CMA et 1 CCAS ;</li> <li>○ Concerne 20 enfants de 15 parents isolés dont 9 jeunes parents de moins de 26 ans, issus pour 5 du Clou-Bouchet, 1 de la Tour Chabot-Gavacherie et 2 du Pontreau ;</li> <li>○ Pour une durée d'accueil moyenne de 2,15 mois par enfant soit 43,5 mois ;</li> </ul> </li> </ul>

					<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Divers parcours d'insertion avec des motifs de prescriptions variées (<i>7 démarches en insertion professionnelle ; 8 recherches de formation ; 4 recherches d'emploi et 2 activités indépendantes</i>) et des diverses situations en sorties (<i>11 sur emplois ; 2 en formations [FLE] et 2 activités indépendantes</i>).</li> <li>● Au niveau du CCAS de Niort : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 12 prescriptions depuis le début de l'action : 5 Mission Locale, 4 PLIE, 2 Département, 1 ACTIF [A noter : <i>5 prescriptions ont trouvé des solutions ou se sont annulées d'elles-mêmes (1 déménagement, 1 enfant scolarisé, 1 enfant accueilli sur une place de droit commun à la Crèche du Clou Bouchet, 1 enfant accueilli à la crèche de l'UDAF, 1 famille prescrite sortie du parcours d'insertion)</i>] ;</li> <li>○ Concerne 3 enfants dont 3 en HG de 2 parents isolés dont 1 jeune parent de moins de 26 ans, issus pour 2 du Clou-Bouchet et 1 de la Tour Chabot-Gavacherie ;</li> <li>○ Pour une durée d'accueil moyenne de 2,15 mois par enfant soit 18 mois ;</li> <li>○ Divers parcours d'insertion avec des motifs de prescriptions variées (<i>4 recherches/entrées de/en formation ; 1 recherche d'emploi et 1 démarche en insertion professionnelle</i>) et des diverses situations en sorties (<i>4 sur emplois [1 chantier, 1 CUI, 1 Intérim et 1 CDD] ; 1 activité indépendante et 1 arrêt de parcours [mère enceinte]</i>).</li> </ul> </li> </ul>
3.3	Développer un outil de recensement des aides et de simulation du reste à charge à la famille	CAN	2023		Travail non démarré

3.4	Développer un parcours de confiance et mobiliser les actions de soutien à la parentalité	CAF / CCAS	2023-2024		<p><b>Réalisé en 2022-2023 :</b></p> <p>Plusieurs démarches et réflexions ont été initiées dans ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Pôle ressources « Maison des 1000 premiers jours » (expérimentation Nord CAN avec une visée territoriale plus large à l'échelle de la CAN) ;</li> <li>• Développement des actions de répit avec une expérimentation en soirée et le week-end au Multi-accueils des Colibris, ainsi que des temps parents/enfants au CSC Ste Pezenne ;</li> <li>• Mise en place d'un événement départemental sur le répit familial début 2024 à destination des professionnels ;</li> <li>• Rencontre des référentes familles de CSC pour une labélisation Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) / organisation de sessions de formation pour devenir intervenant en LAEP.</li> </ul>
-----	--	------------	-----------	--	--

## OBJ 4 : Développer une offre d'inclusion numérique de qualité, notamment au bénéfice de l'emploi

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
4.1	Accompagner la transition numérique pour tous, notamment au bénéfice de l'emploi	Niort agglo	2022-2028		<p>Réalisé en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 1er semestre 2023, a débuté la création d'une cartographie collaborative. L'outil cartographique serait élaboré sur la base de la plateforme de l'Etat : DORA. Cette plateforme est à ce jour insuffisamment renseignée mais présente l'intérêt de pouvoir intégrer les informations utiles propres à chaque acteur et de les « transformer » en format cartographique. Fin juin, plusieurs partenaires associatifs « testeurs » ont été sollicités. CORAPLIS et la Mission Locale du Sud Deux-Sèvres font partie des partenaires sollicités (sous réserve de leur réponse).</li> <li>• Au 2ème semestre, une « version martyre » de la cartographie pourrait être présentée à l'occasion d'une première réunion des acteurs de la médiation numérique, réunis à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul>

## OBJ 5 : Mieux appréhender le champ de la santé mentale dans les accompagnements socio-professionnels pour favoriser l'accès à l'emploi

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
5.1	Renforcer le repérage des problématiques psychiques / addictions, pour mieux orienter les personnes en insertion vers les professionnels spécialisés	CLSM	2023-2025		Portée par l'IREPS et INAE, une action de sensibilisation / formation aux troubles psychiques animée par le réseau REHAB à destination des accompagnateurs socio-professionnels des SIAE, a été organisée en décembre 2022 et janvier 2023 sur 3 territoires, dont Niort. 2 SIAE du territoire niortais ont participé. Pour 2023-2024, une nouvelle action de formation autour des premiers secours en santé mentale pourrait être envisagée sur le territoire niortais.
5.2	Améliorer la connaissance par les personnes en insertion, des lieux ressources sur la santé mentale et de leurs droits	CLSM	2022-2028		Travail non démarré
5.3	Proposer une écoute psychologique pour soutenir les personnes en démarche d'insertion professionnelle	PLIE	2022-2028		<p><b>Réalisé en 2022 :</b></p> <p>La 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de l'expérimentation sur l'écoute psychologique des participants du PLIE et l'analyse de pratiques des référentes de parcours confirme les besoins des publics et des professionnels d'être accompagnés.</p> <p>Au 31.12/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 personnes ont été prescrites vers l'écoute psychologique, et 20 personnes sont entrées en suivi (8 femmes et 12 hommes) ;</li> <li>• 14 personnes ont bénéficié d'1 à 11 séances, 6 personnes ont bénéficié de plus de 12 séances ;</li> <li>• Les principales problématiques des personnes accompagnées portent sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La solitude et l'isolement ;</li> <li>○ La perte de repères temporels ;</li> <li>○ La perte de confiance et d'estime de soi ;</li> <li>○ Les traumatismes.</li> </ul> </li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 temps de supervision des pratiques professionnelles ont été organisées pour les référentes de parcours PLIE.</li> </ul> <p>L'expérimentation, d'une durée initiale de 18 mois, a été prolongée jusqu'en décembre 2023.</p>
5.4	Accompagner les personnes en démarche d'insertion professionnelle, dans la gestion du stress et des émotions	PLIE	2022-2028	 <p><b>Réalisé en 2022-2023 :</b></p> <p>Dans le cadre de l'auto-école solidaire portée par Ateliers Méca Sud Deux-Sèvres, des ateliers de gestion du stress sont proposés depuis 2021 aux personnes qui, lors de l'évaluation de conduite, montrent un besoin d'être accompagnées dans la gestion du stress et des émotions.</p> <p>En 2022, ces ateliers se sont poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 Ateliers gestion du stress (soit 24h) pour 2022 qui ont bénéficié à 29 participants répartis entre 10 hommes et 19 femmes dont 15 BRSA ;</li> <li>• 22 ateliers gestion du stress en 2023 (soit 22h) pour 2023.</li> </ul> <p>Par ailleurs, au regard des situations de stress générées par les démarches de retour à l'emploi ou à la formation, une nouvelle action portée par l'ASFODEP à destination des personnes éloignées de l'emploi accompagnées par le PLIE (15 participants) va être mise en place au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023. Cette action est composée de 4 modules:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comprendre le stress et ses manifestations, et identifier les situations génératrices de stress ;</li> <li>• se préparer aux situations stressantes ;</li> <li>• mise en place d'ateliers pour atténuer le stress (4 ateliers sur la pratique sportive, la relaxation, la sophrologie et la prise de parole en public) ;</li> <li>• initiation à des outils de gestion du stress.</li> </ul>

## OBJ 6 : Renforcer la montée en compétences et l'accès à la formation des personnes en insertion professionnelle

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
6.1	Développer des expérimentations pour adapter les formations aux besoins des publics en insertion et des secteurs en tension	Niort agglo	2022-2028		<p><b>Réalisée septembre 2022 à mai 2023</b>, « Expérimentation de Modules de Conseil en mobilité au sein de la formation AFPA Assistante De Vie aux Familles (ADVF) » :</p> <p>Mise en place de 3 sessions, réunissant 25 stagiaires, ayant permis 19 diagnostics mobilité réalisés dont 12 BRSA, avec 76% d'adhésion volontaire au projet.</p> <p>Les atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion très importante ;</li> <li>• Poursuite de l'accompagnement mobilité après la sortie de formation ;</li> <li>• Employeurs plus compréhensifs car rassurés par les démarches de mobilité déjà enclenchées : employabilité accrue.</li> </ul> <p>Les limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action plus longue que la durée de formation ;</li> <li>• Mobilisation difficile des stagiaires sur la poursuite de l'accompagnement après la sortie de formation ;</li> <li>• Situation et difficultés des stagiaires qui peuvent retarder les démarches (garde d'enfants, situation financière et autres freins périphériques) ;</li> <li>• Financement de l'action en 2024 à l'étude</li> </ul> <p>Les propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohorte pour connaître l'employabilité à long terme ;</li> <li>• Renouveler le projet expérimental si financement adéquat.</li> </ul>

## OBJ 7 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
7.1	Favoriser l'accès des personnes en insertion professionnelle aux missions clauses d'insertion	Guichet unique clauses Niort agglo	2022-2028		<p><b>Réalisé en 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 43 400 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire niortais, ce qui équivaut à 27 ETP (emplois à temps plein) ;</li> <li>• 15 donneurs d'ordre ont été accompagnés dans le cadre de 58 opérations, ce qui a représenté le suivi de 147 marchés ;</li> <li>• 92 entreprises ont mis en œuvre les clauses d'insertion, dont 53 implantées en Deux-Sèvres ;</li> <li>• 186 personnes en difficulté d'insertion professionnelle (dont 37% de bénéficiaires du RSA, 20% de femmes et 35% habitent un quartier prioritaire) ont bénéficié des clauses d'insertion ;</li> <li>• 494 contrats de travail ont été générés dans le cadre des clauses, dont 76% concernent des contrats de mise à disposition ou intérim d'insertion.</li> </ul>
7.2	Expérimenter des dispositifs d'accompagnement renforcés sur les métiers relevant de secteurs en tension	Niort agglo + partenaires	2022-2028		<p>Le dispositif « accompagner les habitants des quartiers prioritaires vers l'emploi dans les métiers de l'aide à l'autonomie » proposé au sein de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire. Cette action intervient à la suite de la Plateforme des services et des métiers de l'autonomie arrêtée début 2023.</p> <p><b>Réalisé en 2022 :</b></p> <p>Les objectifs de l'action portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « aller vers les habitants pour promouvoir le dispositif et les possibilités d'évolution vers les métiers de l'autonomie ;</li> <li>• (re)mobiliser vers l'emploi : espaces d'accueil et d'écoute et ateliers inclusifs pour les personnes étrangères ;</li> <li>• parcours renforcés et individualisés : information collective, entretien de validation d'entrée sur le parcours, suivi et entretiens individuels, entretien de fin de mission de parcours et accompagnement poste-parcours.</li> </ul>

					<p>Point d'avancement au 09.06.2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• communication auprès des partenaires ;</li> <li>• accompagnement des bénéficiaires : plus de 200 personnes rencontrées, 45 personnes actuellement en parcours dont 11 issues des quartiers prioritaires.</li> </ul> <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de la communication auprès des partenaires : ce point sera à examiner attentivement afin que toutes les parties prenantes potentielles soient informées de l'action ;</li> <li>• communication et mobilisation des habitants ;</li> <li>• gouvernance : un copil est prévu en septembre 2023.</li> </ul>
7.3	Favoriser le lien avec les entreprises du territoire en faveur de l'emploi durable, notamment via la prospection	En fonction des actions conduites	2022-2028		<p>Le dispositif Action Emploi-Entreprise 79 (AEE79) porté par le CD79 et lancé depuis septembre 2020, a pour objectif de rapprocher des entreprises en manque de main d'œuvre et des personnes éloignées de l'emploi peinant à faire valoir leurs compétences lors des recrutements ordinaires.</p> <p><b>Réalisé en 2022 sur le territoire niortais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 89 personnes ont été orientées vers le dispositif (dont 25% par le PLIE, 28% par l'ASPIR, 17% par la Mission Locale et 16% par les SIAE) et 59 personnes sont entrées dans le dispositif (dont 34% résidant en QPV) ;</li> <li>• 188 interventions dans 73 entreprises (tous secteurs confondus) ont été réalisées ;</li> <li>• 75 offres d'emploi ont été négociées (dont 28 CDI à temps plein) et 47 contrats ont été signés ;</li> <li>• Au total, sur 64 sorties du dispositif en 2022, 38 étaient en emploi (soit 59%) dont 24 en emploi durable validé (CDI ou CDD&gt;6 mois).</li> </ul>

7.4	Soutenir la création d'entreprises par les personnes en insertion professionnelle à toutes les étapes : détection, viabilisation, développement, post-crédation	CD79 / CCI / CMA / ADIE / Niort aggro	2022-2028		<p>L'ADIE, aux côtés de la CCI et de la CMA, accompagne les personnes en recherche d'emploi dans leur projet de création d'entreprise.</p> <p><b>Réalisé en 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 personnes ont été accompagnées (36 H/34F) dont 38 issues des QPV parmi lesquels 6 ont bénéficié d'un microcrédit. L'objectif de l'action a porté sur l'ensemble du parcours d'un créateur : de la détection jusqu'au post accompagnement ;</li> <li>• 20 permanences ont été réalisées à France Services, ainsi que les ateliers "Je crée ma boîte" (distanciel) et les ateliers CCI (distanciel) ;</li> <li>• Les "mardis de la création" ont eu lieu à 2 reprises, ainsi que l'accompagnement spécifique des entreprises des QPV (14 accompagnements réalisés) ;</li> <li>• 2 opérations "camion" ont eu lieu pour aller au-devant des habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une action sur la plateforme de Carrefour qui a permis de sillonner le site et d'informer une vingtaine de personnes ;</li> <li>○ Une action sur le parking d'Intermarché sur le Pontreau avec mise en place de permanences au sein du CSC Grand Nord.</li> </ul> </li> <li>• 2 actions auprès de Pôle Emploi prévues les 30 mai et 3 octobre mais annulées faute d'inscription ;</li> <li>• La remise des trophées des quartiers a eu lieu en octobre 2022.</li> </ul> <p>Pour 2023, l'action est reconduite avec les mêmes partenaires (ADIE, CCI et CMA) sur les mêmes objectifs et selon les mêmes modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• action de sensibilisation à la création : permanence ADIE, modules "je crée ma boîte", "Trophées des quartiers", liens avec Conseils Citoyens ;</li> <li>• action d'accompagnement : en individuel et en collectif dont le module "5 jours pour entreprendre" ;</li> <li>• accompagnement post création ;</li> <li>• microcrédit : appui pour les demandes d'aide ;</li> <li>• appui pour le démarrage et le développement pour les artisans installés sur les QPV.</li> </ul>
-----	---	---------------------------------------	-----------	---	---

					Par ailleurs, une rencontre entre l'ADIE et les référentes de parcours PLIE est programmée en septembre 2023 pour renforcer les liens et le partenariat sur l'orientation des participants du PLIE vers l'accompagnement de l'ADIE.
--	--	--	--	--	---

**OBJ 8 : Mieux connaître et mobiliser les outils et ressources du territoire pour lever les freins à l'emploi**

<b>N°</b>	<b>Fiche action</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Etat</b>	<b>Mise en œuvre de l'action</b>
8.1	Faciliter l'accès à l'offre d'insertion existante via un portail collaboratif	CD79	2024-2025		Pas d'action réalisée ce jour. Le projet de loi "France Travail" prévoit le développement d'un système d'information partagé. Dans cette perspective, dans le cadre du SPIE, une étude va être menée au cours du second semestre 2023, sur l'outil « carnet de bord ».

## OBJ 9 : Faciliter l'accès à l'offre de loisirs aux personnes en insertion professionnelle

N°	Fiche action	Pilote	Calendrier	Etat	Mise en œuvre de l'action
9.1	Favoriser l'appropriation du dispositif « Ma Carte » auprès des acteurs relais et des publics en insertion.	Niort agglo	2022-2028		<p>Les publics fragiles peuvent aussi être isolés socialement et ne pas s'autoriser à exercer des activités sportives ou profiter de loisirs, en raison de difficultés financières.</p> <p>La CAN met en œuvre un dispositif d'accès à l'offre de sports, de loisirs et de culture au sein de ses établissements (piscine, patinoire, bibliothèques, médiathèques, musées...) nommée « Ma carte » et « chèques loisirs ».</p> <p>Afin de favoriser l'accès à cette offre, la CAN a proposé d'expérimenter des temps d'informations auprès de professionnels relais et des publics en insertion au sein des SIAE, dans une logique « d'aller vers » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un temps a eu lieu le jeudi 22 juin 2023 et a réuni : ID'ESS, SITI, L'Escale-La Colline, IPSO, l'ASFODEP, la MIPE et EIVE. A l'occasion de cette rencontre, les structures ont exprimé leur besoin, les modalités de présentation du dispositif (individuelles et/ou collectives) et les permanences les plus adaptées à leur fonctionnement respectif. Des contacts ont été pris pour concrétiser cette expérimentation.</li> <li>• Une présentation lors d'une réunion d'équipe de la Mission Locale est prévue le lundi 10 juillet 2023 afin d'informer l'ensemble des conseillers pour qu'ils orientent ensuite les jeunes vers les permanences proposées au siège de la CAN.</li> </ul>